

FOGADAC

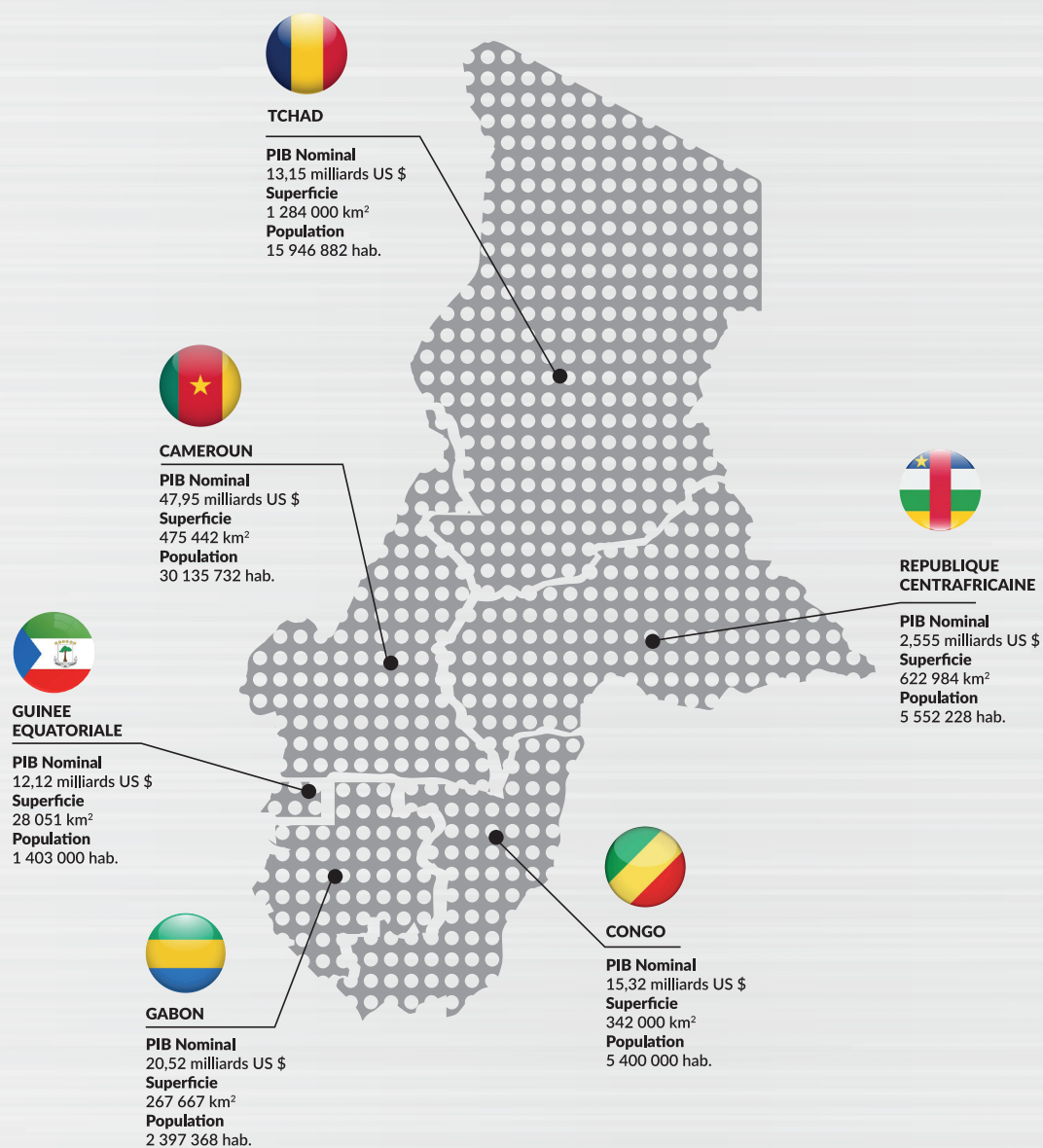
FONDS DE GARANTIE DES DEPÔTS
EN AFRIQUE CENTRALE



Édition 2024

RAPPORT ANNUEL





PIB Nominal : 111,615 milliards US \$
Superficie : 3 millions de km²
Population : 65,7 millions hab.

SOMMAIRE



Page

04

Liste des
tableaux

Page

05

Liste des
graphiques

Page

06

Abréviations

Page

08

Mot du Président
du Comité
de Direction

Page

10

Présentation
des membres
du Comité
de Direction

Page

18

Présentation
du FOGADAC

Page

27

Gouvernance et
fonctionnement

Page

29

Activités
du FOGADAC

Page

41

Situation
financière

Page

56

Perspectives

LISTE DES TABLEAUX

**Tableau 1 :**

Evolution des banques en infraction de 2020 à 2024.

Tableau 2 :

Evolution des banques en infraction de 2020 à 2024.

Tableau 3 :

Exposition au risque lié à la solidité des établissements de crédit.

Tableau 4 :

Profil des indicateurs de premier rang du risque souverain (en %)

Tableau 5 :

Evolution de l'encours des valeurs du Trésor de la CEMAC en % du PIB.

Tableau 6 :

Evaluation de risque opérationnel dans le secteur bancaire.

Tableau 7 :

Adhérents du Fonds au 31.12.2024.

Tableau 8 :

Evolution des contributions collectées par le FOGADAC de 2011 à 2024.

Tableau 9 :

Evolution de la réserve d'intervention de 2011 à 2024 (En millions de francs CFA).

Tableau 10 :

Evolution de l'encours des placements de 2016 à 2024.

Tableau 11 :

Evolution de la situation bilantielle du FOGADAC entre 2023 et 2024.

Tableau 12 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2023 et 2024.

Tableau 13 :

Evolution des valeurs immobilisées nettes entre 2023 et 2024.

Tableau 14 :

Evolution des immobilisations non financières entre 2023 et 2024.

Tableau 15 :

Evolution des immobilisations financières et des créances rattachées entre 2023 et 2024.

Tableau 16 :

Evolution des créances et emplois assimilés entre 2023 et 2024.

Tableau 17 :

Evolution des opérations de trésorerie entre 2023 et 2024.

Tableau 18 :

Evolution de la situation nette entre 2023 et 2024.

Tableau 19 :

Evolution des contributions par pays entre 2018 et 2024.

Tableau 20 :

Evolution des comptes de régularisation entre 2023 et 2024.



LISTE DES GRAPHIQUES



Graphique 1 :

Situation et projection de risque macroéconomique par pays.

Graphique 2 :

Scores par indicateur de la solidité des établissements de crédit.

Graphique 3 :

Nombre d'adhérents au FOGADAC par pays.

Graphique 4 :

Evolution des contributions de 2011 à 2024.

Graphique 5 :

Evolution des contributions du Cameroun.

Graphique 6 :

Evolution des contributions de la RCA.

Graphique 7 :

Evolution des contributions du Congo.

Graphique 8 :

Evolution des contributions du Gabon.

Graphique 9 :

Evolution des contributions de la Guinée Equatoriale.

Graphique 10 :

Evolution des contributions du Tchad.

Graphique 11 :

Réserve d'intervention de 2011 à 2024.

Graphique 12 :

Portefeuille BTA souscrits en 2024.

Graphique 13 :

Portefeuille OTA souscrits en 2024.

Graphique 14 :

Portefeuille-titres par pays au 31.12.2024.

Graphique 15 :

Répartition des titres en portefeuille au 31.12.2024.

Graphique 16 :

Encours des BTA par pays au 31.12.2024.

Graphique 17 :

Encours des OTA par pays au 31.12.2024.

Graphique 18 :

Evolution de l'encours des placements.

Graphique 19 :

Evolutions des placements par pays.

Graphique 20 :

Cartographie des risques du FOGADAC au 31.12.2024.

Graphique 21 :

Evolution des postes de l'actif du bilan entre 2023 et 2024 (en FCFA).

Graphique 22 :

Evolution des postes de l'actif du bilan entre 2023 et 2024 (en FCFA).

Graphique 23 :

Evolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2023 et 2024.

ABRÉVIATIONS



AIAD :	Association Internationale des Assureurs de Dépôts
APEC :	Association Professionnelle des Etablissements de Crédit
BEAC :	Banque des États de l'Afrique Centrale
BTA :	Bons du Trésor Assimilables
CAC :	Commissaire aux comptes
CEMAC :	Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CFA :	Coopération Financière en Afrique Centrale
CODIR :	Comité de Direction du FOGADAC
COBAC :	Commission Bancaire de l'Afrique Centrale
CSF-AC :	Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale
FDIC :	Federal Deposit Insurance Corporation (USA)
FGDR :	Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution (France)
FGDR-UMOA :	Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine.
FOGADAC :	Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale
FMI :	Fonds Monétaire International
GIMAC :	Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale
OPS :	Organismes de Prévoyance
OTA :	Obligations du Trésor Assimilables
PIB :	Produit Intérieur Brut
RAL :	Responsable Administratif et Logistique
RF :	Responsable Financier
RO :	Responsable des opérations
RJC :	Responsable Juridique et de la Communication
SP :	Secrétaire Permanent
SYSCOHADA :	Système Comptable OHADA
TIAO :	Taux d'Intérêt des Appels d'Offres
SVT :	Spécialistes en Valeur du Trésor
UMAC :	Union Monétaire de l'Afrique Centrale
VUC :	Vue Unique Client





MOT PRÉSIDENT DU COMITÉ DE DIRECTION



M. Yvon SANA BANGUI

Président du Comité de Direction

En 2024, la CEMAC a évolué dans un cadre macroéconomique relativement favorable, marqué par une croissance de 2,7%, portée par la reprise des activités non pétrolières et l'atténuation de la baisse dans le secteur pétrolier. L'inflation, bien qu'encore supérieure à la norme communautaire, a reculé pour s'établir en moyenne à 4,1 % contre 5,6 % en 2023, grâce à la baisse constatée sur les prix des produits alimentaires et ceux du secteur de l'énergie. Les réserves de change ont atteint 7 294,8 milliards FCFA, représentant 4,56 mois d'importation, traduisant une amélioration de la couverture extérieure de la monnaie contre 6 882,9 milliards de FCFA en 2023, permettant de couvrir 4,8 mois d'importation de biens et services.

Le solde budgétaire global des États membres est par contre devenu déficitaire à -1,1 % du Produit Intérieur

Brut (PIB), en lien avec la baisse des recettes pétrolières et la hausse des dépenses courantes. Sur le plan monétaire, la BEAC a maintenu une orientation restrictive de sa politique, avec le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres (TIAO) inchangé à 5,00 % et le taux de la facilité de prêt marginal à 6,75 %, tout en reprenant les injections de liquidité à partir de juin 2024 pour soutenir le système bancaire. Cependant, des risques subsistent pour la stabilité financière sous-régionale. Le marché financier de la CEMAC, bien que dynamique, reste exposé à une forte concentration des titres publics entre les mains des banques (62,2 % des encours), à une liquidité encore fragmentée et à une faible profondeur du marché secondaire.

Dans ce contexte, cette année a marqué une étape importante dans la consolidation du dispositif de garantie des dépôts au sein de la



CEMAC. Le FOGADAC a ainsi continué de contribuer au renforcement de la stabilité financière dans la sous-région en consolidant la confiance des épargnants, conformément à sa mission d'intérêt général.

Au cours de cet exercice, le Fonds a enregistré une progression notable de ses ressources, avec une réserve d'intervention désormais estimée à 289,6 milliards de FCFA et un encours de placements atteignant 101,3 milliards de FCFA, reflétant une gestion prudente et efficace des fonds collectés. Ces résultats ont été atteints grâce à l'engagement sans faille des établissements de crédit et des établissements financiers de la sous-région. Je salue ces efforts constants.

Sur le plan réglementaire, on peut aussi relever la poursuite de la réforme des textes encadrant le FOGADAC. A titre illustratif, les textes normatifs prévoient désormais notamment le relèvement du plafond d'indemnisation de la clientèle à 8 millions de FCFA pour les personnes physiques et à 15 millions pour les personnes morales, et l'instauration d'une contribution individuelle fondée sur le profil de risque de chaque adhérent. Ces ajustements visent à aligner le dispositif réglementaire communautaire aux standards internationaux et à améliorer son efficacité opérationnelle.

L'année 2024 a également été marquée par le renforcement de la présence du FOGADAC sur la scène régionale et internationale, avec la poursuite de son processus d'adhésion à l'Association Internationale des Assureurs de Dépôts (AIAD) et la consolidation des partenariats stratégiques,

notamment avec le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Ces initiatives traduisent notre volonté de nous inscrire dans une dynamique de coopération et de partage des meilleures pratiques internationales en matière de garantie des dépôts.

Conscient des risques auxquels il est exposé, le FOGADAC a renforcé son dispositif de contrôle interne en déployant une cartographie exhaustive. Ce cadre permet d'identifier, évaluer et hiérarchiser les risques stratégiques, opérationnels et juridiques, tout en mettant en œuvre des plans d'action adaptés pour les atténuer. Ces efforts visent à garantir la pérennité du Fonds et à offrir une protection accrue aux déposants, conformément aux standards internationaux.

Enfin, le Comité de Direction reste mobilisé pour finaliser la refonte des textes réglementaires et mettre en œuvre les autres projets stratégiques inscrits dans le plan d'actions du Fonds pour l'année 2025. Il s'agit notamment de doter le Fonds d'outils modernes pour mener à bien ses missions, d'accroître sa visibilité au moyen d'une communication accrue et de renforcer sa coopération avec d'autres assureurs de dépôts.

Je tiens à saluer l'engagement des membres du Comité de Direction, du Secrétariat Permanent et de l'ensemble des parties prenantes pour les avancées réalisées. Ensemble, nous continuerons à œuvrer pour un système bancaire plus résilient et une protection accrue des déposants dans notre sous-région.

1



PRÉSENTATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE DIRECTION



M. Yvon SANA BANGUI

Titulaire d'une Licence ès Sciences en mathématiques appliquées, d'un Diplôme d'Etudes Supérieures Approfondies (DESA) en sciences et technologies de l'information et de la communication obtenu à l'Université Mohamed V de Rabat au Maroc, d'un Master professionnel en sciences économiques et de gestion obtenu à l'Université de Yaoundé 2 au Cameroun, et d'un Master professionnel en droit, économie et gestion obtenu à l'Université de Rennes 1 en France.

M. Yvon SANA BANGUI débute sa carrière à la Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC) en 2005 au sein de la Direction de l'Informatique et des Télécommunications (DIT). En 2017, il est nommé Directeur Central de cette entité et assumera, cumulativement à cette fonction, l'intérim du Directeur de la Comptabilité, du Budget et du Contrôle de Gestion (DCBCG) de la BEAC de 2021 à 2023.

Le 9 février 2024, Monsieur Yvon SANA BANGUI est nommé au poste de Gouverneur de la BEAC par la Conférence des Chefs d'Etat de la CEMAC. A ce titre, il est également Président statutaire de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et Président du Comité de Direction du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC).

Enfin, au cours de sa carrière à la BEAC, Monsieur Yvon SANA BANGUI a présidé à la mise en œuvre de plusieurs projets structurants. Il a, par ailleurs, été membre de plusieurs comités de pilotage de projet de divers groupes de travail.



Mme Gwendoline ABUNAW

*Camerounaise, représentante de l'Association
Professionnelle des Etablissements de Crédit du Cameroun
(APECCAM) dont elle est, depuis 2022,
la première femme présidente.*

Elle est titulaire d'une licence en Banque et Finance de l'Université de Buéa (Cameroun) et d'un Master in Business Administration obtenu à la London Metropolitan University (Angleterre).

Mme Gwendoline ABUNAW a occupé plusieurs postes chez Standard Chartered Bank et Citibank avant de rejoindre Ecobank Cameroun en 2011. Depuis novembre 2021, elle cumule les fonctions d'Administrateur Directeur Général d'Ecobank Cameroun avec celle de Directeur Général du « Cluster » CEMAC couvrant 6 filiales Ecobank. Son accession à ce poste fait d'elle un modèle de leadership pour les femmes de la sous-région. Elle a ainsi été reconnue comme la "Femme de l'année 2023" dans le secteur bancaire et financier de la CEMAC lors du Sommet africain de la finance, de la banque et du numérique organisé à Brazzaville au Congo en janvier 2024.

Durant son parcours professionnel de plus de 20 ans dans le secteur bancaire, elle a occupé divers postes de direction, notamment celles de Directeur de la Banque des Grandes Entreprises pour les six pays d'Afrique centrale, de Directeur Général Adjoint et de Directeur Général de Ecobank Cameroun.

Mme Gwendoline ABUNAW est membre des conseils d'administration de Ecobank Cameroun, Ecobank Tchad, E-process International¹, Pan African Savings and Loans², EDC Investment Corporation³ et de EDC Assets Management⁴.

¹ Prestataire des services technologiques du groupe Ecobank.

² Etablissement de microfinance, filiale du groupe Ecobank.

³ Banque d'investissement, filiale du groupe Ecobank.

⁴ Société de gestion d'actifs, filiale du groupe Ecobank.





M. Félix Landry NJOUME

Camerounais, représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de la Centrafrique (APEC RCA) qu'il préside. Il est également membre du Conseil National Economique et Financier (CNEF) de la Centrafrique.

M. Félix Landry NJOUME est titulaire d'un Diplôme de Master en management de l'Université de Paris 1 Sorbonne (France), d'un Master in Business Administration obtenu auprès de l'Institut d'administration des entreprises de Paris (France) et d'un Diplôme d'études supérieures spécialisées en finance & banque de l'Université de Douala (Cameroun).

Il occupe actuellement les fonctions d'Administrateur Exécutif et de Directeur Général d'Ecobank Centrafrique.

Au cours de ses 23 années d'expérience professionnelle dans le secteur bancaire, il a occupé, au sein du groupe Ecobank, les postes de Directeur du groupe Ecobank chargé de « Diaspora Banking », Directeur Pole Consumer Banking pour les zones Afrique Centrale et Est Francophone et Directeur Financier dans les filiales du Cameroun et du Congo. Il a aussi été Administrateur Directeur Général à Union Bank Cameroon Plc.



M. Calixte Médard TABANGOLI

*Congolais, représentant de l'Association Professionnelle
des Etablissements de Crédit du Congo
(APEC Congo) dont il est le Président.*

M. TABANGOLI est un ancien agent d'encadrement supérieur de la BEAC où il a occupé les fonctions de Chef de mission à la Direction du Contrôle Général et de Chef de département du Contrôle sur place.

Depuis 2012, il est Directeur Général de la Banque Postale du Congo. Il occupe également les postes de quatrième Vice-Président du Club des Dirigeants de Banques et Etablissements de Crédit de l'Afrique, Président de la Fédération Banques (UNICONGO), Administrateur au Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale (GIMAC), Membre de la Chambre Interbancaire de Compensation des Impayés (CICI) - GIMAC, Administrateur au Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), Président du Comité « Garanties » au Fonds d'Impulsion de Garantie et d'Accompagnement (FIGA), Membre du Comité National Economique et Financier (CNEF) et Administrateur du Club de Brazzaville (GIE).





M. Dimitri Kevin NDJEI

*Gabonais, représentant de l'Association Professionnelle
des Etablissements de Crédit du Gabon
(APEC Gabon), dont il est le Président.*

Nommé Directeur Général de BGFIBank Gabon le 12 juin 2023, M. NDJEI est un professionnel aguerri du secteur bancaire, il cumule plus de 18 années d'expérience dans les domaines du crédit, de la gestion des risques, du développement commercial, du contrôle et de la relation clientèle. Il a rejoint le Groupe BGFIBank en 2008 en qualité d'Analyste Crédit, après une première expérience à la Caisse d'Épargne Bourgogne (France).

Depuis, il a gravi avec constance les différents échelons managériaux au sein du Groupe bancaire BGFI, occupant successivement plusieurs postes clés. Il a ainsi occupé des postes de direction telles que : Directeur du Centre d'Affaires de Port-Gentil à BGFIBank Gabon, Directeur de la Banque des Entreprises de BGFIBank Gabon, Directeur des engagements de BGFIBank Gabon, Directeur Adjoint du crédit du Groupe BGFIBank, Directeur du Crédit pour le Groupe BGFIBank et Directeur de l'Exploitation du Groupe BGFIBank. Sa nomination à la tête de BGFIBank Gabon, première filiale du Groupe BGFIBank, s'inscrit dans la continuité de son parcours et de sa maîtrise des enjeux financiers, opérationnels et stratégiques du secteur bancaire. Aux côtés de ses deux Directeurs Généraux Adjoints respectivement, en charge du Pôle.



M. Boubacar DIALLO

Guinéen, représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de la Guinée Equatoriale (APEC G.E) qu'il préside.

M. Boubacar DIALLO est titulaire d'un Master en Sciences Economiques, Monnaie et Finance de l'Université de Toulouse 1 et d'un Diplôme d'études universitaires générales en économie et gestion de l'entreprise (France), d'un Certificat de recherche et d'études en management de l'Université de Georgetown (Washington, USA). Il est actuellement inscrit dans un programme doctoral en administration des affaires à l'Institut Français de Gestion (IFG).

Détenant plus de 24 ans d'expérience professionnelle dans la banque commerciale, M. Boubacar DIALLO possède des compétences dans les domaines de la stratégie bancaire, de la gestion de trésorerie et de la banque de détail.

M. Boubacar DIALLO a occupé divers postes de direction au sein du groupe Ecobank, parmi lesquels ceux de Directeur Général Adjoint à Ecobank Guinée Conakry et Directeur Groupe de la Banque Directe à Ecobank Transnational Incorporated (ETI). Il est actuellement Directeur Général d'Ecobank Guinée Equatoriale.





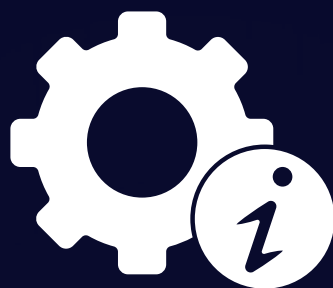
M. Hicham Ibni Oumar

Tchadien, représentant de l'Association Professionnelle des Etablissements de Crédit de la République du Tchad (APEC Tchad) qu'il préside.

M. Hicham Ibni Oumar est juriste de formation. Il est titulaire d'un Master 2 en droit des affaires et fiscalité de l'Université d'Orléans, ainsi que d'un certificat en Fiscalité internationale délivré par l'International Bureau of Fiscal Documentation (IBFD).

Il cumule plus de dix-sept (17) années d'expérience dans les domaines bancaire, fiscal et financier, acquises en Afrique et en Europe. Il occupe actuellement le poste de Directeur Général de la Banque de l'Habitat du Tchad (BHT).

Avant de rejoindre la BHT, M. Ibni Oumar a exercé au sein des cabinets PwC France et PwC Luxembourg, où il a développé une solide expertise en fiscalité internationale, gouvernance financière et conformité réglementaire.



PRÉSENTATION DU FOGADAC

2.1 - BREF APERÇU

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC), dénommé le « Fonds », est le dispositif de protection des dépôts bancaires, mis en place au sein de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) qui regroupe six États membres : le Cameroun, la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad.

Créé par règlement CEMAC n° 01/09/CEMAC/UMAC/COBAC du 20 avril 2009,

le FOGADAC a pour objectif de renforcer la stabilité du système bancaire et financier de la sous-région en instaurant un mécanisme de garantie des dépôts qui contribue à la consolidation de la confiance des épargnants et à la résilience du secteur bancaire.

Le Fonds est un établissement public communautaire dont le siège est situé au sein du Secrétariat Général de la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC), sis à Libreville, en République Gabonaise.

2.2 - MISSIONS

Le FOGADAC est un établissement public sous-régional dont la gouvernance est assurée par un Comité de Direction présidé par le Gouverneur de la BEAC, et composé des Présidents des Associations Professionnelles des Établissements de Crédit (APEC) des six États membres de la CEMAC. Ce Comité est appuyé par un Secrétariat Permanent chargé de la gestion opérationnelle du Fonds.

Il a pour mission principale de protéger les épargnants en cas de défaillance d'un établissement de crédit. À ce titre, il intervient de deux façons :

À titre préventif, en apportant son concours à un établissement de crédit dont la situation financière laisse présager une indisponibilité des dépôts. Cette intervention, déclenchée sur saisine du Secrétariat Général de la COBAC, vise à faciliter un assainissement financier ou une reprise partielle ou totale des activités, afin de préserver la continuité des engagements.

À titre curatif, en indemnisant les déposants⁵ lorsque leurs avoirs deviennent indisponibles à la suite d'une faillite bancaire. Le remboursement s'effectue dans la limite du plafond fixé à

hauteur de cinq (05) millions de francs CFA par ayant droit et par établissement de crédit des dépôts éligibles à la garantie.

L'Association Internationale des Assureurs de Dépôts (AIAD) distingue quatre (04) types de mandats en matière de mécanisme d'assurance de dépôts bancaires :

- **Pay-Box** : l'assureur a une seule responsabilité, rembourser les dépôts bancaires garantis en cas de faillite ;
- **Pay-Box Plus** : l'assureur des dépôts bancaires, en plus de la précédente responsabilité, exerce certaines fonctions de résolution ;
- **Loss minimiser** : l'assureur des dépôts s'engage en cas de faillite bancaire parmi une gamme de stratégies de résolution à moindre coût à trouver les solutions de règlement les moins coûteuses ;
- **Risk minimiser** : l'assureur des dépôts a des fonctions complètes de minimisation des risques, y compris l'évaluation/la gestion des risques, une gamme complète de pouvoirs d'intervention précoce et de résolution et, dans certains cas, des responsabilités de surveillance prudentielle.

Le mandat ainsi exercé par le Fonds est de type Pay-Box Plus.

⁵ Personne physique ou morale titulaire d'un dépôt, au sens de l'article 5 de l'Annexe à la Convention du 17 janvier 1992, dans les livres d'un établissement de crédit.

GUIDE DU DÉPOSANT

Qu'est-ce qu'un déposant ?

Le déposant est une personne physique ou morale titulaire d'un dépôt dans les livres d'un établissement de crédit agréé au sein de la CEMAC.

Le FOGADAC : comprendre votre protection

Le Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) est votre filet de sécurité dans le système bancaire de la CEMAC. Sa mission est de protéger les déposants en cas de défaillance d'un établissement de crédit, et ainsi renforcer la confiance dans le secteur financier.

Qu'est-ce que le FOGADAC ?

Le FOGADAC est un organisme communautaire d'assurance des dépôts bancaires, qui travaille étroitement avec la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) et la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC). Le Fonds, la COBAC et la BEAC forment les principaux acteurs du filet de sécurité du système financier de la CEMAC.

Le Fonds garantit à chaque déposant, une protection minimale en cas de crise.

Que couvre le FOGADAC ?

Les dépôts des particuliers et des entreprises dans les établissements de crédit agréés de la CEMAC. Un plafond de garantie est fixé par déposant et par établissement de crédit agréé.

Le remboursement de la partie des dépôts excédant le plafond de garantie reste à la charge du liquidateur.

Comment fonctionne la garantie ?

En cas de défaillance d'une banque, la COBAC constate l'indisponibilité des dépôts et saisit formellement le Fonds.

Le FOGADAC mobilise ses ressources pour indemniser les clients.

Chaque déposant reçoit le montant garanti, dans les délais prévus.

Pourquoi est-ce important pour vous ?

Vous pouvez épargner en toute confiance, sachant que vos dépôts sont protégés.

Le mécanisme contribue à la stabilité financière et à la sécurité de votre épargne.

Il favorise l'inclusion financière, en rassurant les ménages et les petites et moyennes entreprises.

Le saviez-vous ? Le plafond de 5 millions de franc CFA garanti par le Fonds couvre chacun de vos comptes ouverts dans les établissements de crédit de la CEMAC.

Ne mettez pas toutes vos économies dans une seule banque !

Enfin, le mécanisme de protection des dépôts existe dans la plupart des grandes économies du monde: **FDIC** aux UAS, **FGDR** en France, **NDIC** au Nigeria, etc.



2.3 - CADRE D'ACTIVITÉ

2.3.1 - Structure du système bancaire au 31 décembre 2024

Selon les données de la COBAC au 31 décembre 2024, la CEMAC compte 56 banques et 9 établissements financiers en activité et qui se répartissent comme suit : 19 banques et 7 établissements financiers au Cameroun, 4 banques en Centrafrique, 10 banques au Congo, 8 banques et 2 établissements financiers au Gabon, 5 banques en Guinée Equatoriale et 10 banques au Tchad.

A cette même date, le total agrégé de leurs bilans s'établit à 24 967 milliards de francs CFA. Les dépôts collectés s'élèvent à 17 995 milliards de francs CFA et se sont accrus de 1 364 milliards de francs CFA en un an. La répartition de cette évolution par pays se présente ainsi : Cameroun (+605 milliards de francs CFA), Tchad (+419 milliards de francs CFA), Congo (+214 milliards de francs CFA), Guinée Equatoriale (+154

milliards de francs CFA), Centrafrique (+34 milliards de francs CFA) et Gabon (-61 milliards de francs CFA).

Pour leur part, les crédits bruts à la clientèle ressortent à 12 501 milliards de francs CFA, ce qui constitue une hausse de 759 milliards de francs CFA par rapport à leur niveau à fin décembre 2023. A ce sujet, il convient néanmoins de relever que l'encours des créances en souffrance s'est également accru de 144 milliards de francs CFA en un an pour s'établir à 2 024 milliards de francs CFA. Elles représentent ainsi 16,2 % des crédits bruts accordés à la clientèle.

La trésorerie nette des banques de la CEMAC ressort excédentaire de 8 245 milliards de francs CFA, en augmentation de 765 milliards de francs CFA par rapport à la situation prévalant douze mois plus tôt.

Par ailleurs, l'évolution des banques en infraction vis-à-vis des ratios prudentiels au cours de la période de fin décembre 2020 à fin décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 1 : Evolution des banques en infraction de 2020 à 2024

Ratios prudentiels	déc.-23	déc.-24
Rapport de liquidité	12	6
Coefficient de transformation	18	14
Banques présentant une insuffisance des Fonds propres nets	31	22
Nombre de banques déclarantes	54	55

Source : COBAC

En ce qui concerne de façon spécifique les établissements financiers, il y a lieu de relever que le volume total de leur bilan agrégé s'établit à 537 milliards francs CFA, progressant de 46 milliards francs CFA par rapport à 2023.

Les dépôts collectés principalement sous forme de de dépôts de garantie s'élèvent à 79 milliards francs CFA sont en hausse de 22,2 milliards francs CFA par rapport à la situation à fin 2023. Les crédits bruts qu'ils accordent à la

clientèle ressortent à 350,5 milliards francs CFA et sont en hausse de 40,5 milliards francs CFA en un an.

Cette croissance est enregistrée au Cameroun (71 milliards francs CFA) alors que les établissements financiers du Gabon ont accordé 30,4 milliards francs CFA de moins de concours dans le même temps.

L'encours des créances en souffrance s'élève à 139,8 milliards francs CFA en 2024, en hausse de 3,1 milliard



francs CFA comparativement au niveau atteint un an auparavant. Enfin, l'évolution des établissements financiers en infraction vis-à-vis des ratios

prudentiels au cours de la période de fin décembre 2020 à fin décembre 2024 est présentée dans le tableau ci-après :

Tableau 2 : Evolution des EF en infraction de 2020 à 2024.

Ratios prudentiels	déc.-23	déc.-24
Rapport de liquidité	2	4
Coefficient de transformation	2	2
Etablissements financiers présentant une insuffisance de fonds propres nets	2	4
Nombre de banques déclarantes	7	7

Source : COBAC

2.3.2 - Principaux risques pesant sur le système financier sous régional en 2024

Les principales menaces qui pèsent sur la stabilité financière de la CEMAC sont de trois ordres : l'équilibre macroéconomique, la résilience des institutions financières ainsi que l'exposition du système financier à la signature souveraine.

Globalement, ces risques se sont accrus tout en restant contenus entre 2023 et 2024, conformément aux évaluations qui ressortent de la cartographie des risques exploitée par le Comité de Stabilité Financière en Afrique Centrale (CSF-AC), instance sous régionale en charge de prévention des risques systémiques.

2.3.2.1 - Sur le plan macroéconomique

Les fragilités macroéconomiques observées ont étroitement été corrélées aux incertitudes liées à l'activité pétrolière, à la pression inflationniste et fiscale ainsi qu'à l'existence ou non de programme national avec le FMI.

Sur le plan interne, la stabilité macroéconomique s'est globalement raffermie à la faveur de l'accroissement de la production pétrolière, du maintien d'un déficit budgétaire à un niveau relativement faible, du relâchement progressif du niveau élevé des prix, de la poursuite des programmes avec le FMI et de la modernisation de l'administration fiscale.

Graphique 1 : Situation et projection de risque macroéconomique par pays.

	2024	2025	2026
Cameroun	Faible	Faible	Faible
Centrafrique	Modéré	Modéré	Modéré
Congo	Élevé	Élevé	Modéré
Gabon	Modéré	Modéré	Modéré
Guinée E.	Modéré	Modéré	Modéré
Tchad	Modéré	Faible	Faible

Source : BEAC

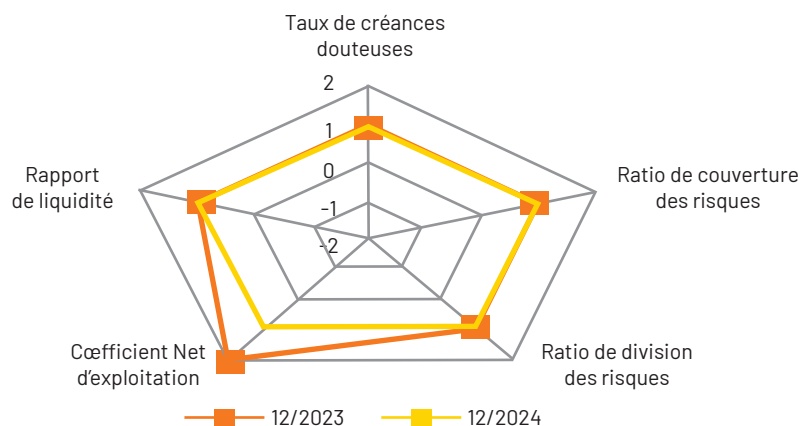


Les conditions macroéconomiques externes se sont nettement renforcées sur la même période, le risque afférent étant passé de « modéré » à « faible », sous l'effet conjugué d'un recul de l'endettement des États et d'une couverture extérieure de la monnaie satisfaisante, pour lesquels les risques se sont orientés vers la baisse tout en restant modérés. Le risque sur la compétitivité (termes de l'échange) des économies est passé d'un niveau « critique » à un niveau « modéré » sur la même période.

2.3.2.2 - Solidité des établissements de crédit

Le risque lié à la solidité des établissements de crédit est passé de « faible » en 2023 à « modéré » en 2024, du fait principalement de la réduction de leur coefficient net d'exploitation agrégé. Les cinq facteurs de risque associés à la solidité globale des établissements de crédit sont classés en risque « modéré ». Le risque inhérent à l'exploitation est passé de « faible » à « modéré », en lien avec une augmentation relativement plus importante des charges d'exploitation par rapport au produit net bancaire.

Graphique 2 : Scores par indicateur de la solidité des établissements de crédit.



Source : BEAC

La solidité des établissements de crédit est confortable au Gabon, où le risque afférent demeure « faible ». La solidité des établissements est considérée comme « modérée » au Cameroun, en Centrafrique,

au Congo et en Guinée Équatoriale, tandis que le risque est jugé « élevé » au Tchad, en raison de l'insuffisance des fonds propres des banques et de la mauvaise qualité des portefeuilles de crédit.

Tableau 3 : Exposition au risque lié à la solidité des établissements de crédit

	Taux de créances douteuses	Ratio de couverture des risques	Ratio de division des risques	Coefficient Net d'exploitation	Rapport de liquidité	Risque globale de la place	
						31/12/2023	31/12/2024
Cameroun	12,5%	17,9%	153,0%	52,9%	193,8%	Faible	Modéré
Centra-frique	10,0%	23,0%	134,2%	67,8%	145,9%	Modéré	Modéré
Congo	11,8%	18,9%	106,6%	59,9%	158,8%	Faible	Modéré
Gabon	8,0%	14,2%	149,2%	46,3%	213,6%	Faible	Faible
Guinée E.	16,9%	13,4%	177,9%	71,6%	239,6%	Élevé	Modéré
Tchad	21,6%	0,9%	1535,6%	56,5%	180,5%	Critique	Élevé

Source : BEAC

2.3.2.3 - Exposition au souverain

L'exposition des établissements de crédit à la signature souveraine est restée à un niveau de risque « élevé » en 2024.

Les concours accordés aux États ont représenté 40 % du financement global des établissements de crédit, soit un peu plus de quatre fois le niveau des fonds propres de ces établissements en 2024 (402 %). Ce volume est néanmoins en baisse par

rapport à la situation qui prévalait un an plus tôt (445 %). Le risque quoique considéré « élevé » enregistre un léger recul au Cameroun, en République Centrafricaine, au Congo et au Gabon ; mais demeure « critique » en Guinée Equatoriale, en raison de la détérioration du niveau des fonds propres nets ressortant globalement négatifs, et au Tchad, en rapport avec un niveau encore élevé des financements bruts à l'Etat sur le total des financements.

Tableau 4 : Profil des indicateurs de premier rang du risque souverain (en %)

Financements bruts Etats / Financements bruts	31/12/22	31/06/23	31/12/2023	31/06/24	31/12/24
Financements bruts des Etats / Fonds propres nets	403,0	400,5	445,5	413,8	401,8
Créances immobilisées / Crédits bruts	4,8	5,7	2,3	5,5	2,4
Exposition moyenne des EC au risque sou- verain (score)	-0,50	-0,75	-1,00	-0,75	-1,00
Exposition moyenne des EC au risque sou- verain (score)	-0,50	-0,75	-1,00	-0,75	-1,00

Source : BEAC

2.3.3 - Marchés des capitaux et liquidités

Depuis 2023, les Etats de la CEMAC émettent des instruments financiers constitués de Bons du Trésor Assimilables (BTA) ayant des maturités de 13, 26 ou 52 semaines et des Obligations du Trésor Assimilables (OTA) ayant une maturité de plus de 2 ans sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. Ces opérations s'effectuent à travers des techniques d'adjudication classique et des offres non concurrentielles de syndication domestique, de titrisation, de réouverture des lignes de titres et de rachat ou d'échange de titres.

A fin 2024, l'encours du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC s'élève à 7 167 702 millions de francs CFA, représentant 10,5 % du PIB de la CEMAC.

Les risques de marchés des capitaux et de liquidité sont demeurés « faibles », quoiqu'en légère hausse entre décembre 2023 et décembre 2024. Ce maintien découle de la densification du réseau interbancaire et des avancées enregistrées sur le marché secondaire des valeurs du Trésor, notamment en raison de la hausse du volume des échanges et de la diversification progressive de la base des investisseurs.

Le risque de concentration sur le marché des valeurs du Trésor est également considéré comme étant « faible ». Toutefois, la répartition de l'encours par catégorie de détenteurs finaux révèle que une concentration de 62,2 % des titres sur les banques spécialistes en valeurs du Trésor et les



investisseurs institutionnels. En outre, le niveau encore élevé des ressources levées par les établissements de crédit auprès du guichet de la facilité de prêt marginal de la BEAC traduit une certaine fragmentation de ce segment, susceptible de maintenir inchangé le risque de liquidité.

Enfin, l'évaluation de la liquidité des marchés à travers les conditions d'émission sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, permet d'évaluer le risque souverain comme étant « modéré ».

2.3.4 – Risque opérationnel

L'exposition des établissements de crédit au risque opérationnel demeure « élevée » en raison de la mauvaise tenue du ratio des charges exceptionnelles sur le résultat brut d'exploitation, dont la moyenne dans la CEMAC s'est établie à 10,6 %, contre 8,5 % au 31 décembre 2023. Ce risque est jugé « modéré » en Centrafrique et au Tchad, « élevé » au Cameroun et au Gabon et « critique » au Congo et en Guinée Équatoriale.

Tableau 5 : Evaluation de risque opérationnel dans le secteur bancaire.

Financements bruts Etats / Financements bruts	31/12/22	31/06/23	31/12/23	31/06/24	31/12/24
Charges exceptionnels / RBE (en %)	15,5	9,3	8,5	11,7	10,6
Produit net bancaire (en millions FCFA)	21 162	14 481	25 853	14 370	21 900
CEMAC (score global)	-1,25	-1,00	-1,00	-1,00	-1,00

Source : BEAC

2.4 - ADHÉRENTS

A titre de rappel, l'article 4 du Règlement n° 01/09/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du FOGADAC du 15 décembre 2009 stipule que : « le mécanisme de garantie des dépôts s'applique obligatoirement à tous les établissements de crédit⁶ implantés dans le ou les territoire(s) d'un ou de plusieurs Etats de la CEMAC ». Ainsi, tout établissement de crédit nouvellement créée dans l'un des six pays de la communauté est tenu de s'acquitter d'un ticket d'entrée avant le démarrage effectif de ses activités

symbolisant de ce fait son adhésion au mécanisme de garantie des dépôts.

Au 31 décembre 2023, le FOGADAC comptait 62 adhérents dont 53 banques et 9 établissements financiers. Depuis lors, deux nouveaux établissements de crédit (Africa Golden Bank et La Régionale Bank) ont adhéré au Fonds. Par ailleurs, sur la place financière de la République Gabonaise, un établissement financier a été transformé en banque. En conséquence, la répartition des adhérents au Fonds en fonction de leur statut au 31 décembre 2024 se présentent comme indiqué dans le tableau ci-après :

Tableau 6 : Adhérents du Fonds au 31.12.2024.

Pays	Au 31.12.2023				Au 31.12.2024			
	Banques	Ets financiers	Total	Part	Banques	Ets financiers	Total	Part
Cameroun	17	7	24	39 %	19	7	26	40 %
Centra- frique	4	-	4	6 %	4	-	4	6 %
Congo	10	-	10	16 %	10	-	10	16 %

⁶ L'article 8 du Règlement COBAC R-2009/02 stipule que : « les établissements de crédit sont agréés en qualité de banques universelles, banques spécialisées, établissements financiers ou sociétés financières. »



Tableau 6 : Adhérents du Fonds au 31.12.2024 (suite et fin)

Pays	Au 31.12.2023				Au 31.12.2024			
	Banques	Ets financiers	Total	Part	Banques	Ets financiers	Total	Part
Gabon	7	2	9	15 %	8	1	9	14 %
Guinée Equato-riale	5	-	5	8 %	5	-	5	8 %
Tchad	10	-	10	16 %	10	-	10	16 %
Total	53	9	62	100 %	56	8	64	100 %

Source : FOGADAC

2.5 - CADRE JURIDIQUE

Le Fonds est un établissement public à vocation sous-régionale doté de la personnalité juridique et dont la mission d'intérêt général est la protection des épargnants. Ses règles de fonctionnement sont, notamment encadrées par :

- le règlement n° 01/09/CEMAC/UMAC/COBAC portant création du Fonds

- de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale du 20 avril 2009 ;
- le règlement COBAC R-2009/03 du 15 décembre 2009 relatif à son organisation et à son fonctionnement ;
- ainsi que les décisions n° 01/11-FGD-CD et 02/11-FGD-CD du 21 février 2011, portant respectivement règlement intérieur et règlement financier du FOGADAC.

2.6 - CADRE INTERNATIONAL

L'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (AIAD) est l'organisme de référence en matière d'assurance des dépôts. Il a été créé le 06 mai 2002 avec pour but de partager l'expertise en matière d'assurance-dépôts avec les acteurs du secteur bancaire et de contribuer à la stabilité des systèmes financiers.

Elle édicte et publie les principes applicables aux systèmes de garantie des dépôts efficaces et qui constituent la doctrine de référence pour les assureurs-dépôts dans le monde. Ces Principes constituent la norme internationale pour les systèmes d'assurance-dépôts et guident les juridictions dans la conception et l'évaluation de systèmes efficaces qui

protègent les déposants et contribuent à la stabilité financière.

Le Secrétariat de l'AIAD est responsable de la révision de ces principes fondamentaux. Les travaux en cours s'appuient sur les versions des principes publiées en 2009 et 2014. Ils intègrent les principales évolutions du paysage financier, notamment l'impact de l'innovation numérique, l'intégration croissante des assureurs-dépôts dans les processus de résolution et les défis découlant de la crise bancaire de 2023.

Ces travaux sont particulièrement pertinents pour les institutions comme le FOGADAC, qui peuvent s'appuyer sur ces principes pour évaluer leur conformité aux standards internationaux et renforcer la robustesse de leur dispositif.



3



GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT

La structure organisationnelle du Fonds s'articule autour du Comité de Direction (CODIR, organe délibérant) et du Secrétariat Permanent (Organe exécutif).

3.1 - COMITÉ DE DIRECTION

Le Comité de Direction compte sept (07) membres, à savoir le Gouverneur de la BEAC et les Présidents des Associations Professionnelles des Etablissements de Crédit (APEC) des Etats de la CEMAC. Cet organe délibérant est présidé par le Gouverneur de la BEAC, suppléé par le Vice-Gouverneur.

Le Secrétaire Général de la COBAC participe aux réunions du Comité de Direction avec une voix consultative.

Entre autres prérogatives, le Comité définit la politique générale du Fonds, statue sur ses interventions, valide son budget et approuve ses comptes annuels.

Lorsque le Fonds doit statuer sur une intervention auprès d'un établissement de

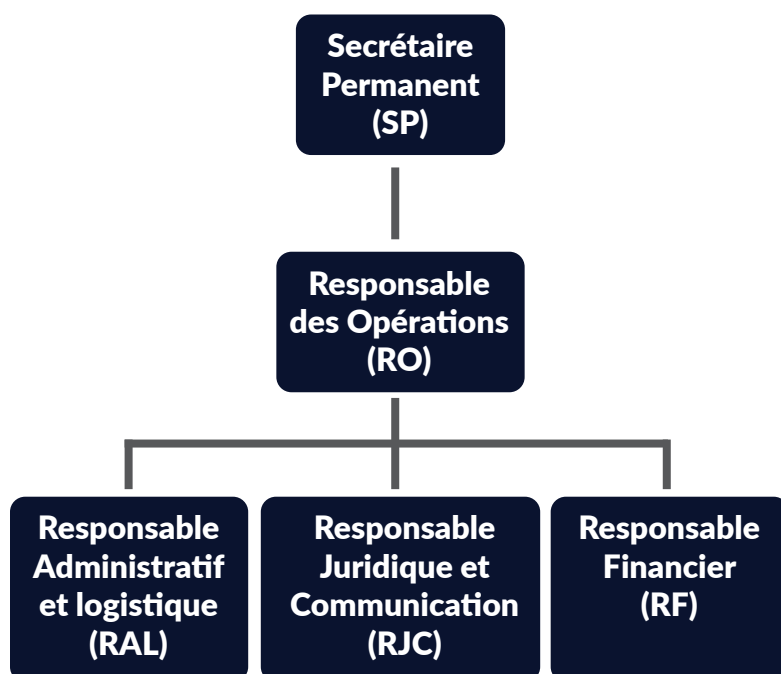
crédit, l'Autorité monétaire et le Directeur National de la BEAC du pays concerné participent, avec voix délibérative, à la réunion du Comité de Direction qui doit en connaître.

3.2 - SECRÉTARIAT PERMANENT

Le Secrétariat Permanent est l'organe exécutif du FOGADAC. Sa gestion courante est assurée par un Secrétaire Permanent.

Il assure le secrétariat des réunions du Comité de Direction dont il rapporte les questions à l'ordre du jour. Il établit et présente au Comité les comptes annuels du Fonds. Il liquide les contributions et les notifie aux adhérents, informe le Président du CODIR de l'éventualité d'une proposition d'intervention préventive, indemnise les déposants dans les délais fixés et établit le rapport de clôture de toute intervention curative ou préventive du Fonds de garantie.

L'organigramme actuel du Secrétariat Permanent du Fonds se présente ainsi qu'il suit :



Le Secrétariat Général de la COBAC, du fait de son rôle de régulateur et de superviseur du système bancaire de la CEMAC, apporte son expertise et sa compétence au Secrétariat Permanent du Fonds dans l'élaboration des textes juridiques et le suivi de la situation des établissements de crédit.



4



ACTIVITÉS DU FOGADAC

4.1 - COLLECTE DES CONTRIBUTIONS

Chaque année le Fonds procède au calcul des contributions dues par ses adhérents sur la base des dépôts collectés au cours de l'exercice précédent et de l'encours des créances douteuses nettes de provisions à la même période. La contribution minimale est fixée à 30 millions de francs CFA pour les banques et à 5 millions de francs CFA pour les établissements financiers. Les nouveaux établissements dès leur adhésion au Fonds, paient une contribution spécifique constituant leur droit d'entrée au Fonds.

4.1.1 - Rappel des différents types de contributions au Fonds

Les contributions des établissements de crédit sont collectées ex-ante⁷ sur la base d'un taux fixe appliqué de manière uniforme à toutes les banques. Ces contributions prennent différentes variantes et peuvent dans certains cas être cumulées. Il s'agit des :

- contributions ordinaires qui sont calculées, chaque année, pour tous les établissements de crédit sur la base des états financiers certifiés ou, le cas échéant, des déclarations périodiques réglementaires au 31 décembre de l'année précédente. La formule arrêtée fait intervenir une fraction des dépôts collectés auxquels s'ajoutent une fraction des créances douteuses nettes de provisions ;
- contributions complémentaires qui peuvent être sollicitées, notamment en cas d'intervention du Fonds, lorsque ses capacités d'intervention sont insuffisantes pour faire face à un sinistre ;
- contributions spécifiques qui sont exigées des nouveaux adhérents. Ils représentent leur droit d'entrée dans le système.

En dernier ressort, la contribution des Etats prend la forme d'une garantie de la

puissance publique. Elle est requise, en cas d'intervention du Fonds, afin d'apporter le complément des ressources nécessaires à l'indemnisation des déposants.

4.1.2 - Les modalités de liquidation des contributions

La liquidation des contributions s'effectue annuellement sur la base des états financiers certifiés arrêtés au 31 décembre de l'année précédente. Toutefois, dans l'hypothèse où les états financiers certifiés ne sont pas encore disponibles, ils sont provisoirement remplacés par les données issues des déclarations réglementaires faites au Superviseur bancaire au 31 décembre de l'année N-1.

Le montant de la contribution de chaque établissement de crédit lui est notifié au plus tard le 31 mars de l'année d'imputation. Ces contributions sont payées par débit automatique du compte de l'établissement ouvert dans les livres de la BEAC.

4.1.3 - Le statut juridique et fiscal des contributions

Les contributions payées par les établissements de crédit sont des charges déductibles de l'assiette fiscale pour la détermination de l'impôt sur les sociétés. Par ailleurs, les ressources du Fonds sont exonérées de tous impôts et taxes. Elles bénéficient d'un régime de protection contre toute saisie, même lorsque les créances sont placées entre les mains d'un tiers et d'un privilège sur les autres créances, dont le rang est fonction de la nature de l'intervention du Fonds.

4.1.4 - Point sur les contributions collectées au cours de l'exercice 2024

Autitre de l'exercice 2024, des contributions de l'ordre de 33,5 milliards de francs CFA ont été appelées. Tous les établissements de crédit se sont acquittés de leurs parts, soit un taux de recouvrement de 100 %.

⁷ Bien avant la survenance du sinistre



Par ailleurs, conformément à la résolution du Comité de Direction du FOGADAC prise lors de sa réunion ordinaire du 22 mars 2023, excluant temporairement les dépôts en devises de la base de calcul des contributions, le Secrétariat Permanent du Fonds avait demandé aux établissements concernés, l'état des dépôts en devises appartenant aux entreprises du secteur extractif ainsi que les justificatifs y afférents afin de procéder à la révision de leurs contributions au FOGADAC pour l'exercice 2024.

Après avoir traité les différentes réclamations reçues, le Secrétariat Permanent du Fonds a procédé à la rétrocession, aux établissements de crédit concernés, des trop-perçus d'un montant global de 928 millions de francs CFA. Ces remboursements ont ramené le niveau des contributions collectées en 2024 à 32,6 milliards de francs CFA.

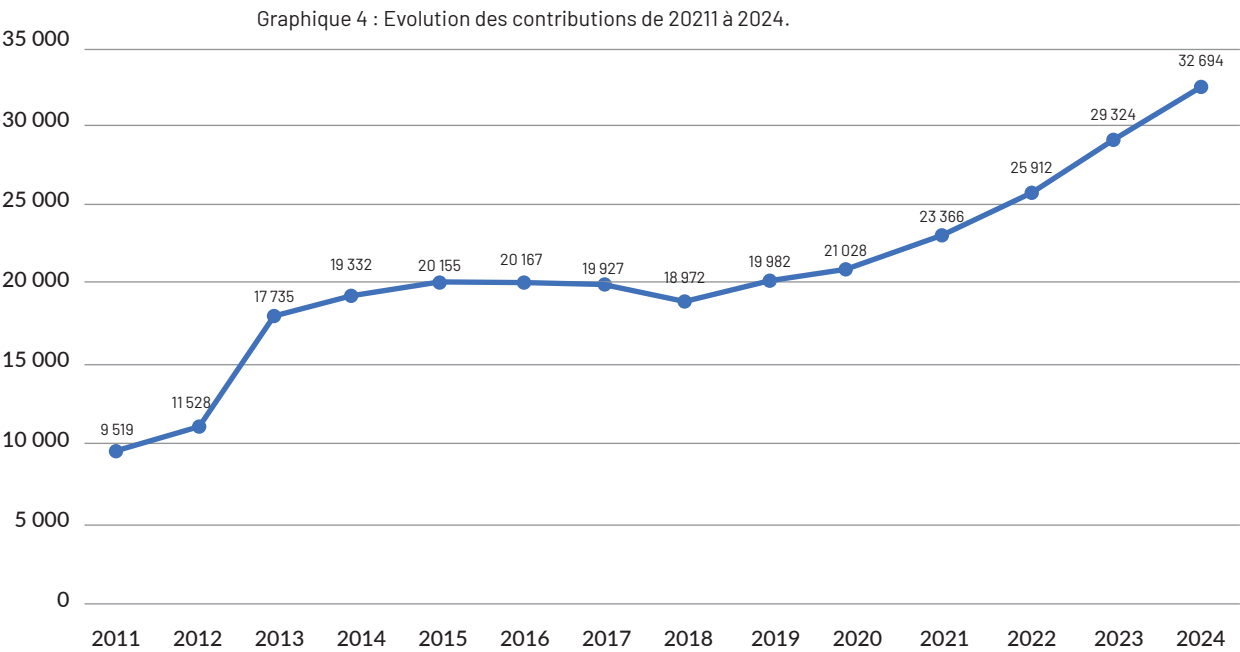
L'évolution des contributions collectées par le FOGADAC depuis sa création ressort dans le tableau ci-dessous :

Tableau 7 : Evolution des contributions collectées par le FOGADAC de 2011 à 2024.

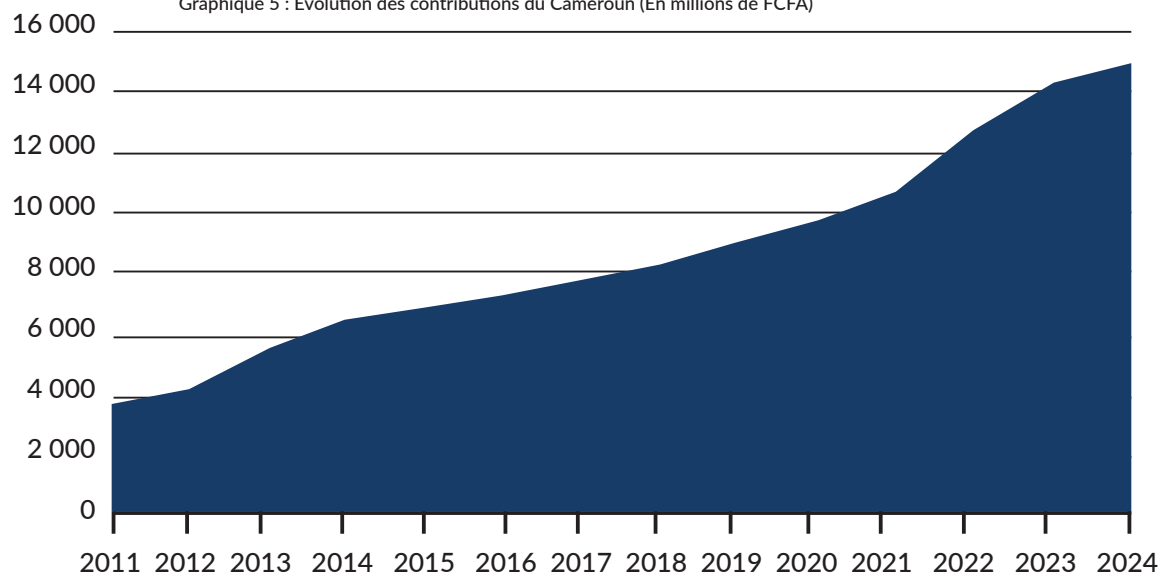
	Recouvrement contributions ordinaires													
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Cameroun	3 738	4 116	5 469	6 437	6 880	7 276	7 559	8 291	9 094	9 847	11 035	12 759	14 270	14 809
RCA	175	194	248	225	260	285	295	320	373	439	469	525	521	5 77
Congo	1 432	2 258	3 507	3 502	4 074	3 510	3 018	2 672	2 471	2 632	3 259	3 381	4 063	5 026
Gabon	1 947	2 569	3 934	4 164	3 695	4 300	4 796	3 738	4 087	4 224	4 411	4 721	5 621	6 235
Guinée Équatoriale	1 591	1 710	3 487	3 689	3 737	3 274	2 756	2 608	2 530	2 188	2 080	2 175	2 309	3 073
Tchad	636	681	1 090	1 315	1 509	1 552	1 503	1 343	1 427	1 698	2 112	2 351	2 540	2 974
Total CEMAC	9 519	11 528	17 735	19 332	20 155	20 167	19 927	18 972	19 982	21 028	23 366	25 912	29 324	32 694
Total Cumulé	9 519	21 047	38 782	58 114	78 269	98 436	118 363	137 335	157 317	178 545	201 711	227 623	256 947	289 641

Source : FOGADAC

Cette variation par année et par pays est reprise dans les graphiques ci-après :

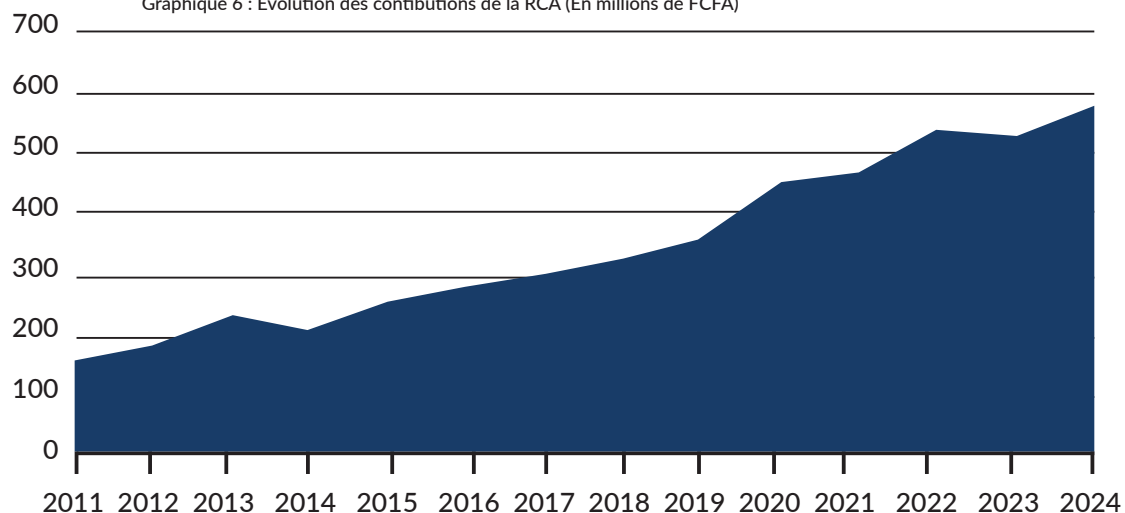


Graphique 5 : Evolution des contributions du Cameroun (En millions de FCFA)



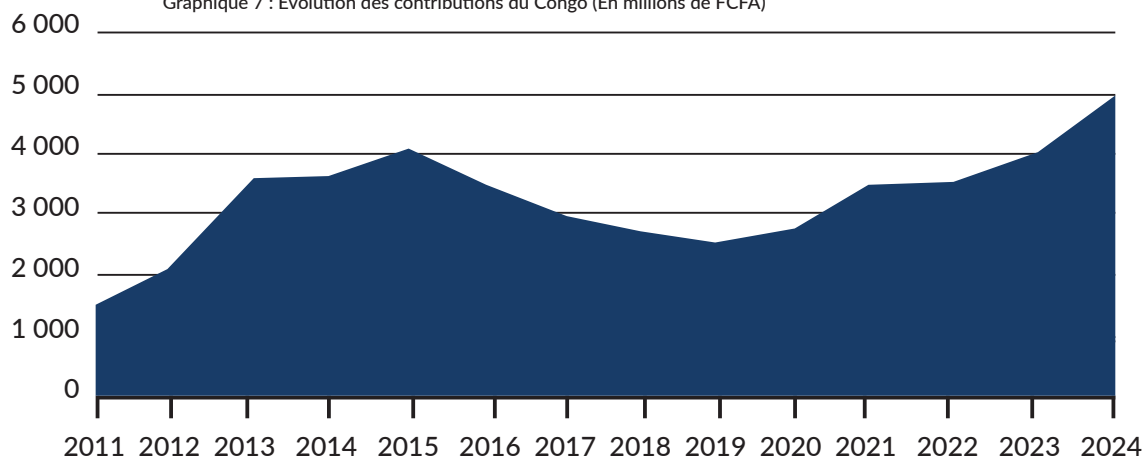
Source : FOGADAC

Graphique 6 : Evolution des contributions de la RCA (En millions de FCFA)



Source : FOGADAC

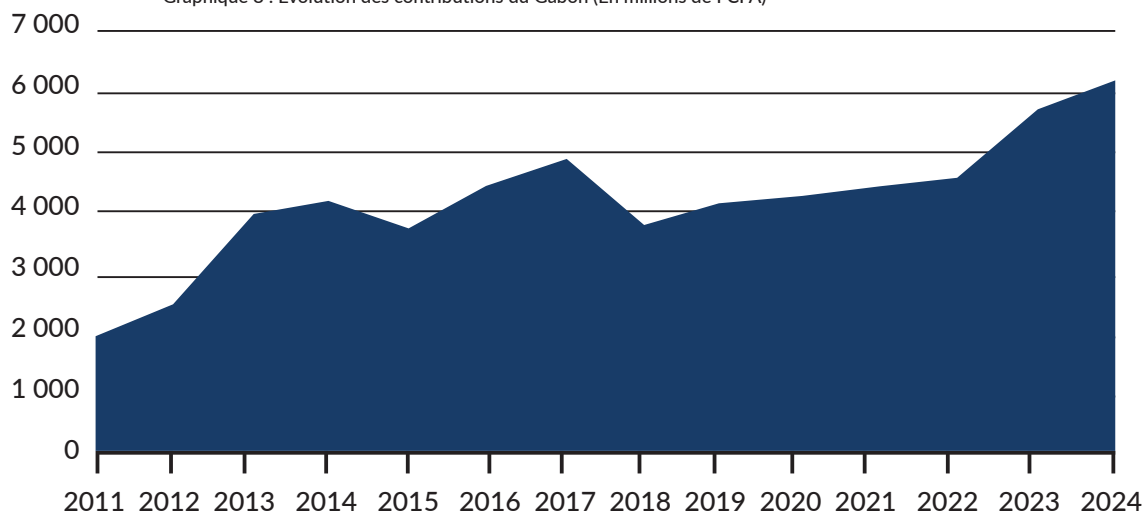
Graphique 7 : Evolution des contributions du Congo (En millions de FCFA)



Source : FOGADAC

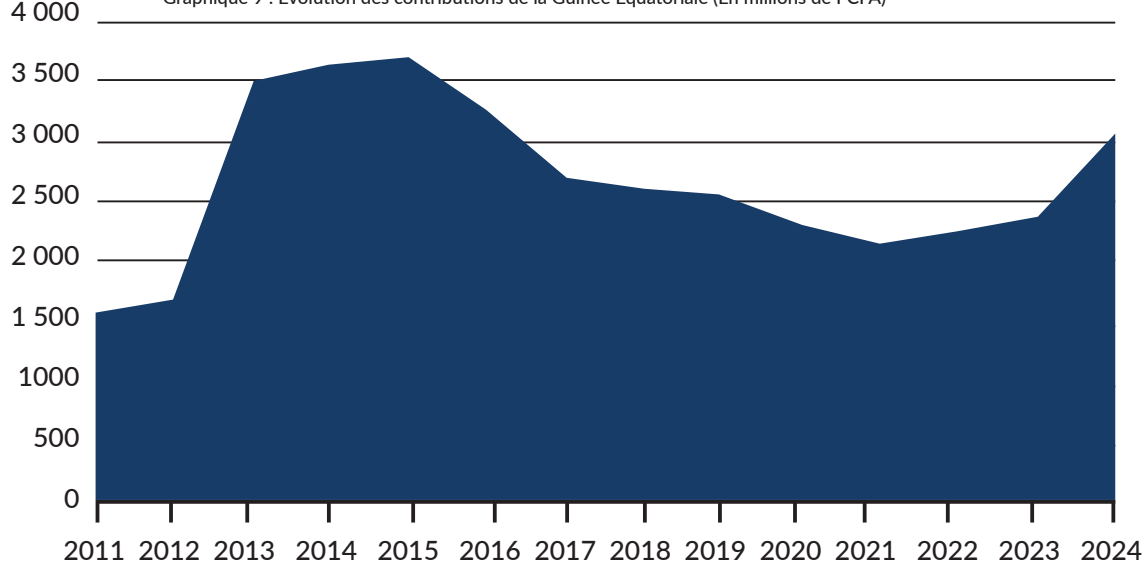


Graphique 8 : Evolution des contributions du Gabon (En millions de FCFA)



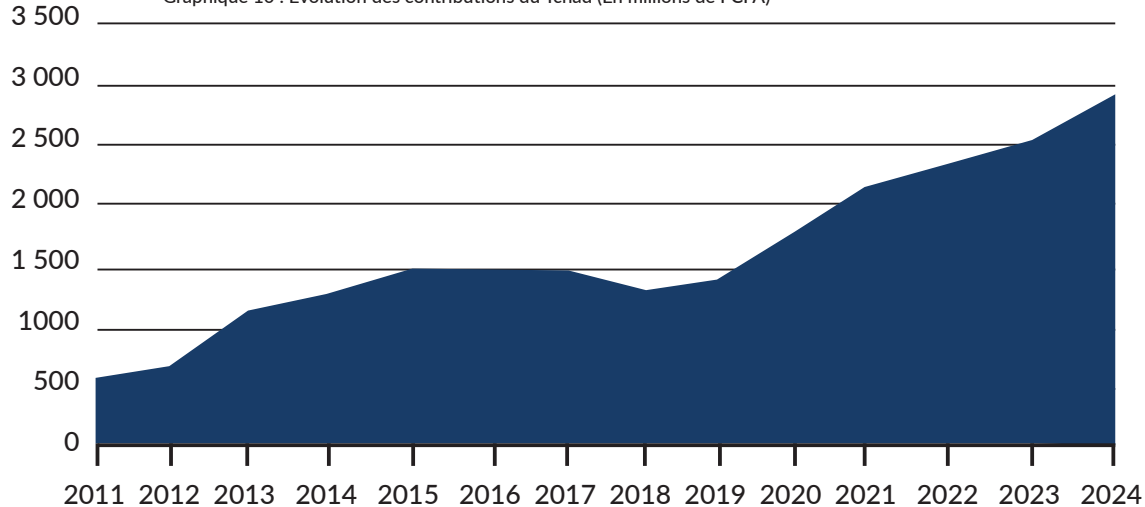
Source : FOGADAC

Graphique 9 : Evolution des contributions de la Guinée Équatoriale (En millions de FCFA)



Source : FOGADAC

Graphique 10 : Evolution des contributions du Tchad (En millions de FCFA)



Source : FOGADAC

de 289,6 milliards de francs CFA contre 257 milliards de francs CFA, un an auparavant, soit une progression de 13 %.

Au fil des années, les contributions des adhérents du Fonds ont permis d'abonder la réserve d'intervention du Fonds pour la porter, au 31 décembre 2024, à un montant

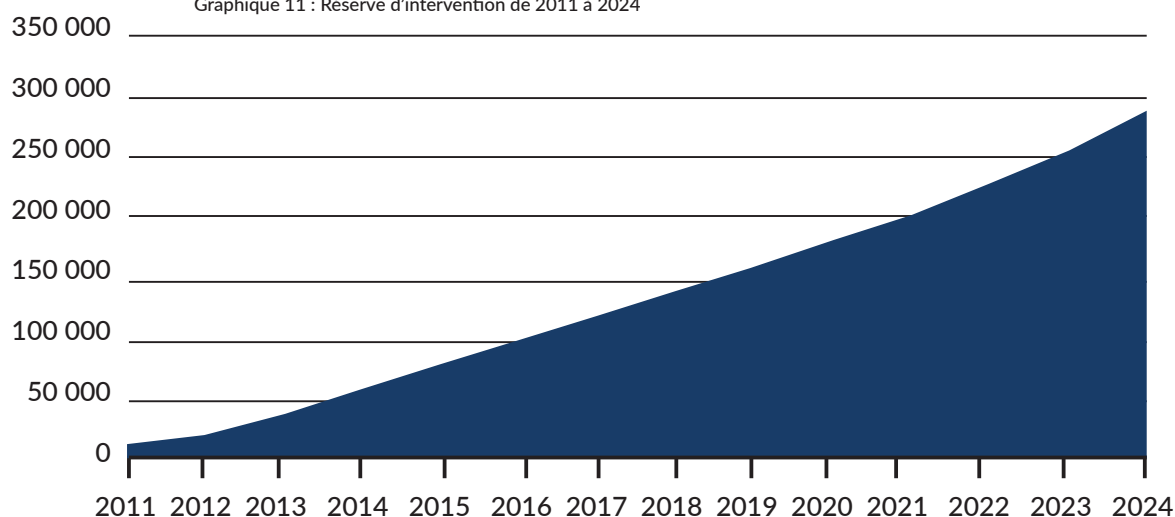
Les données ci-après retracent son évolution au fil des années :

Tableau 9 : évolution de la réserve d'intervention de 2011 à 2024 (En millions de francs CFA)

Année	Réserve d'intervention	Variation
2011	9 519	-
2012	21 047	121%
2013	38 782	84%
2014	58 114	50%
2015	78 269	35%
2016	98 436	26%
2017	118 363	20%
2018	137 335	16%
2019	157 317	15%
2020	178 345	13%
2021	201 711	13%
2022	227 623	13%
2023	256 957	13%
2024	289 641	13%

Source : FOGADAC

Graphique 11 : Réserve d'intervention de 2011 à 2024



Source : FOGADAC



4.2 - ACTIVITÉS DE PLACEMENT

4.2.1 - Politique générale d'investissement

Le Comité de Direction du Fonds définit les orientations stratégiques en matière d'investissements financiers. Le Secrétariat Permanent est chargé de leurs mises en œuvre effectives. Ces principales orientations visent des objectifs de sécurité, de liquidité et accessoirement de rendement des investissements réalisés par le Fonds. Pour atteindre ces objectifs, le Comité de Direction a adopté un certain nombre de règles qui ont trait notamment aux types de placements qui peuvent être effectués, leurs limites, la gestion rigoureuse des risques financiers, le processus de décision d'investissement et de gouvernance ainsi que les mesures de contrôle et de surveillance des investissements. La formalisation de ces différents aspects est en cours dans le cadre de l'élaboration du document de politique générale d'investissement du Fonds.

A titre de rappel, le CODIR a fixé des limites internes d'investissements financiers qui s'appuient sur le dispositif de décotes appliquées par la BEAC aux titres publics émis par les Etats de la CEMAC. Ce dispositif repose sur quatre variables essentielles à savoir : la durée résiduelle du titre, la période de différé dans le remboursement de ses échéances, le cadre de viabilité de la dette élaboré par le FMI et la notation financière

des Etats. Il permet d'évaluer la qualité de signature de l'Etat émetteur. Ainsi, plus la signature s'avère être de moindre qualité, plus le niveau de décote est élevé.

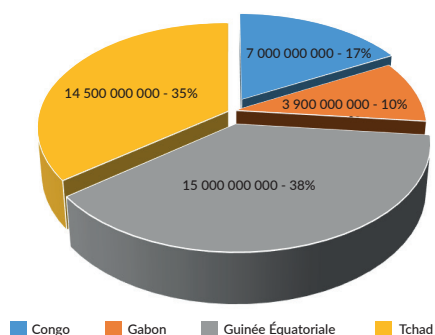
Ces décotes varient de 1 % à 5 % sur la durée résiduelle du titre, de 0 % à 15 % sur la période de grâce à l'émission du titre, de 1,5 % à 15 % sur le cadre de viabilité de la dette du FMI et de 7 à 35 % sur la notation financière de l'Etat émetteur. La somme des décotes obtenues sur ces quatre variables constitue la décote finale appliquée au titre.

Au niveau du FOGADAC, les décotes arrêtées sont comprises entre 0 % et 20 %. Au-delà de 20 % de décote finale, les titres concernés ne sont pas éligibles aux placements du Fonds. Le Fonds fait ainsi le choix d'investir dans les titres les moins risqués.

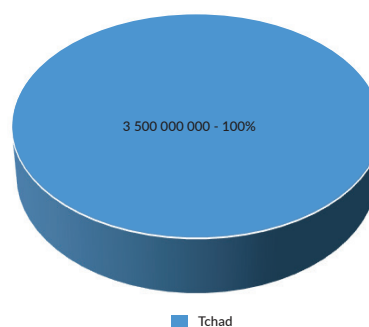
4.2.2 - Structure globale du portefeuille au 31.12.2024 et évolution des placements

Le CODIR autorise le Secrétariat Permanent à investir 35 % de la réserve d'intervention sur les titres publics de la CEMAC. Sur cette base et compte tenu du stock de titres en cours de vie au 31 décembre 2023, le Fonds a placé la somme de 44,4 milliards de francs CFA sous forme de titres, en 2024. Cette somme a été investie sur les BTA à hauteur de 40,9 milliards de francs CFA (92 %) et sur les OTA pour 3,5 milliards de francs (8 %). La répartition de ces placements est reprise dans les graphiques ci-après :

Graphique 12 : Portefeuille BTA souscrits en 2024



Graphique 13 : Portefeuille OTA souscrites en 2024

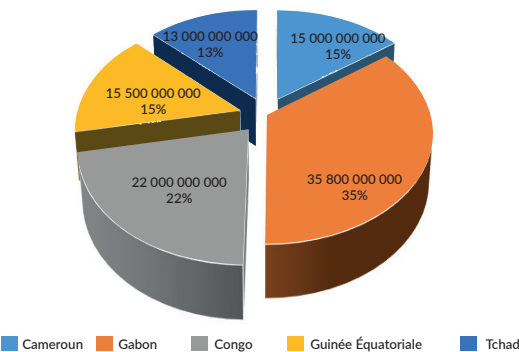


Source : FOGADAC

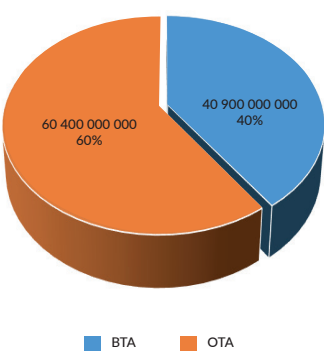
Ces nouveaux d’investissements ont porté l’encours des placements, au 31 décembre 2024, à 101,3 milliards de francs CFA répartis entre les BTA (60,4 milliards de

francs CFA, 60 %) et les OTA (40,9 milliards de francs CFA, 40 %). Le détail par pays de cet encours de placements ressort dans les graphiques ci-dessous :

Graphique 14 : Portefeuille titres par pays au 31.12.2024

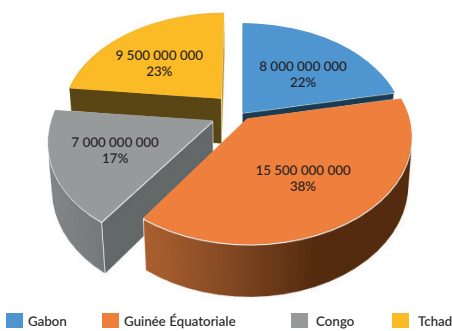


Graphique 15 : Repartition des titres en portefeuille au 31.12.2024

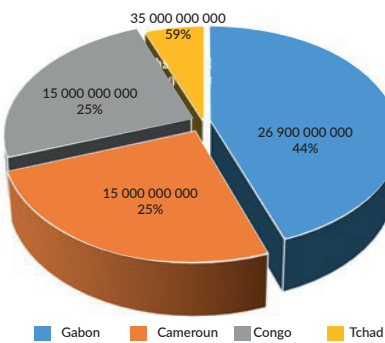


Source : FOGADAC

Graphique 16 : Encours BTA par pays au 31.12.2024



Graphique 17 : Encours des OTA par pays au 31.12.2024



Source : FOGADAC

L'évolution de l'encours des placement se résume dans ainsi :

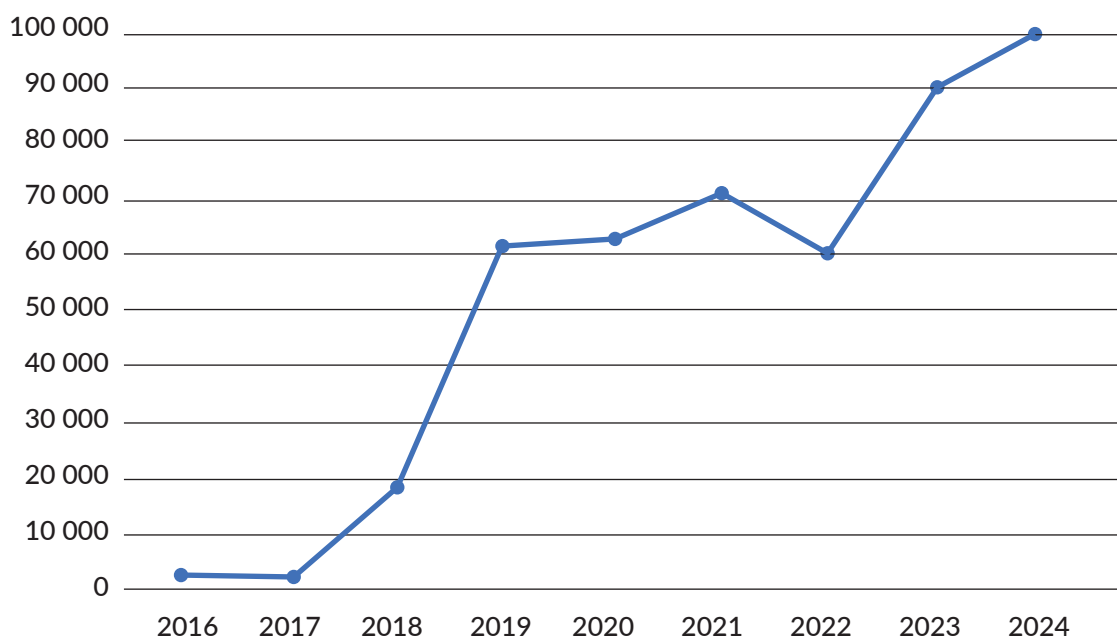
Tableau 10 : évolution de l'encours des placements de 2016 à 2024

Année	Evolutions de l'encours des placements (en millions de FCFA)
2016	2 400
2017	2 000
2018	18 623
2019	61 275
2020	62 248
2021	70 745
2022	60 366
2023	90 411
2024	101 300

Source : FOGADAC



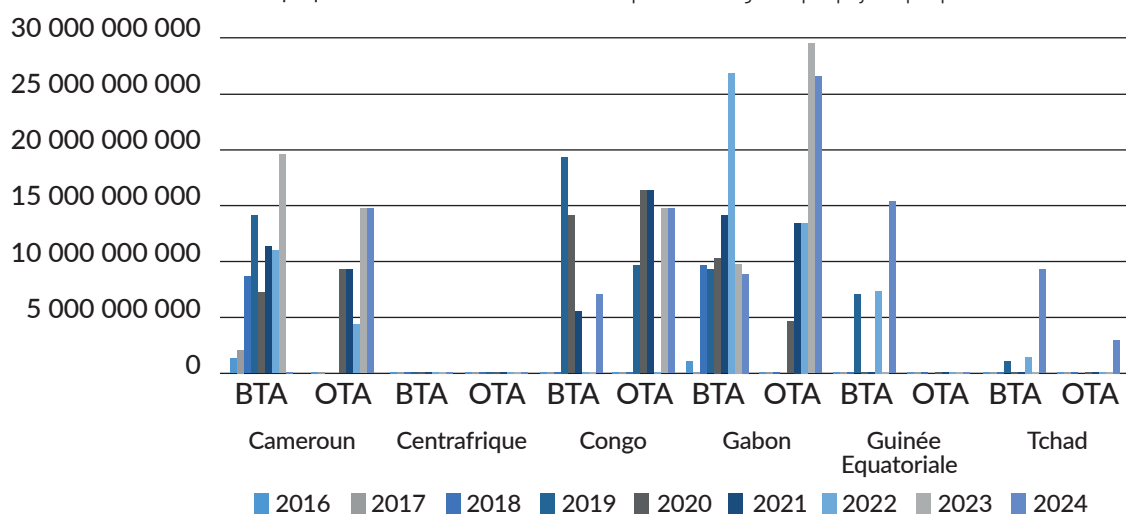
Graphique 18 :Evolution de l'encours des placements (En millions de F CFA)



Source : FOGADAC

L'évolution de la structure globale du portefeuille par produits et par pays ressort dans le graphique ci-après :

Graphique 19 :Evolution de la structure du portefeuille global par pays et par produit



Source : FOGADAC

4.2.3 - Participation du Fonds aux événements du marché financier de la CEMAC

Le Fonds en tant qu'acteur majeur du filet de sécurité financière de la CEMAC et important investisseur institutionnel de la Communauté, est impliqué dans le développement du marché financier de la CEMAC.

C'est à ce titre qu'il participe à un certain nombre d'événements organisés par la place financière.

Ainsi, au cours de l'année 2024, le FOGADAC a notamment participé à deux réunions du Cadre Permanent de Concertation des Trésors Publics de la CEMAC (CPC-TP-CEMAC).

En effet, dans le cadre du développement du marché des valeurs du Trésor de la CEMAC, il a été institué, par instruction n° 06/CRCT/2021 du 18 novembre 2021, un cadre régional de concertation des Trésors de la CEMAC qui selon l'article 1^{er} de ce règlement, est une tribune de discussion des

Les deux sessions du CPC-TP_CEMAC auxquelles le Fonds a participé ont été organisées à Brazzaville, en République Congolaise, respectivement aux mois de mars et septembre 2024. La première a traité des problématiques liées aux techniques d'émission et d'amélioration du taux de participation des SVT de la CEMAC. La seconde quant à elle avait pour thème général « Développement des capacités organisationnelles et humaines et problématique de déontologie sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC ».

Le FOGADAC a conçu et testé un outil de gestion des risques qui lui permet, d'une part, de prévenir les menaces qui pourraient nuire à sa performance, à sa réputation voire à sa pérennité et, d'autre part, de réduire les éventuels impacts négatifs des événements incertains (financiers, juridiques, opérationnels, etc.).

En effet, le premier rempart de ce dispositif est la cartographie des risques du Fonds. Il s'agit d'une démarche d'identification, d'évaluation, de hiérarchisation et de gestion des risques inhérents aux activités du Fonds.

Cette cartographie des risques est un levier indispensable au pilotage des risques et constitue le socle de la stratégie de gestion des risques du Fonds. Elle intègre notamment l'identification des activités critiques, l'identification des risques inhérents, leur criticité et les plans d'actions associés pour leur faire face ainsi qu'une matrice des risques.

Trois grandes catégories de risques ont ainsi été identifiées. Il s'agit des risques stratégiques (Rs), des risques opérationnels (Ro) et des risques juridiques (Rj). L'intervalle de criticité de ces risques varie de 1 à 9.

La matrice de chaleur ci-après expose, au 31 décembre 2024, l'ensemble de ces risques et de leur criticité après la mise en œuvre des différents plans d'actions pour les atténuer.

Heatmap visualization showing the distribution of 100 variables across 100 samples. The variables are grouped into four main clusters: RO (top-left), RJ (top-right), RS (bottom-left), and RO (bottom-right). The color scale ranges from 0 (yellow) to 1 (red).

Variables (Rows):

- RO74, RO75
- RO17, RO9, RO69, RO62, RO12
- RO55, RO16, RO73, RO57, RJ3, RO28, RO80, RO18, RO13, RO61, RO32
- RJ5, RO65, RO2
- RO5, RS7, RO45, RO48, RO36, RO44, RS9, RO20, RO3, RO46, RO39, RO24, RO25, RO75, RO68, RO66, RO81, RO35, RO72, RO53, RO54, RO24, RO26
- RO76, RO43, RO83
- RJ10, RJ7, RO38, RO70, RO10, RO77, RS3, RO82
- RS8, RO22, RO41, RO33, RO37, RS1, RO29, RO48, RO30, RO78, RO25, RO50, RO63, RS6, RO7, RO49, RO47, RO14, RS5, RO19, RO21, RO42, RO67, RO1, RJ4, RJ9, RO29, RO8, RO52, RJ2, RS4, RO64, RO60, RO15, RO56, RJ8, RS4



Cette cartographie de risque s'intègre au système de contrôle interne en cours d'implémentation dans le but de garantir la fiabilité des opérations et leur conformité par rapport à la réglementation. Cette combinaison forme un cadre cohérent pour sécuriser les activités du Fonds.

A travers ce système de contrôle interne, le Secrétariat Permanent met en œuvre des activités de contrôle pour s'assurer que les différents plans d'actions demeurent efficaces dans le temps de façon à donner une assurance raisonnable au CODIR.

Ces activités de contrôle sont entre autres des contrôles préventifs, détectifs, la

séparation des tâches, des contrôles axés sur la qualité des transactions (exhaustivité, exactitude, validité et autorisation), vérification (on compare un élément et une règle), contrôle physique (inventaire de stocks, valeurs mobilières, liquidités, etc.) ainsi que les rapprochements (avoirs en banque et la comptabilité, caisse centrale et secondaire, etc.).

Elles sont déployées à travers des règles et des modes opératoires.

Ces règles et modes opératoires ont vocation in fine à être revus périodiquement pour s'assurer de leur pertinence. La conjugaison de ces règles et modus operandi forment les procédures du Secrétariat Permanent du Fonds.

4.3 - RÉFORME DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES DU FOGADAC

Les opérations d'indemnisation menées entre 2020 et 2024 en faveur de la Banque de l'Habitat du Gabon (BHG) et de la Banque Gabonaise de Développement (BGD) ainsi que l'examen du dispositif réglementaire du FOGADAC au regard des pratiques internationales ont permis de :

- identifier des axes d'amélioration. Il s'agit notamment d'apporter davantage de précisions sur les modalités d'intervention préventive et curative d'une part et d'autre part d'introduire des fonctions de résolution dans le mandat du Fonds ;
- mieux étayer la procédure d'indemnisation et le mécanisme de paiement ;
- réviser le plafond d'indemnisation pour tenir compte de l'inflation ;
- adopter une approche différentielle de calcul des contributions, tenant compte du profil de risque des établissements ;
- estimer le niveau de la provision technique et de la taille cible du Fonds.
- étendre l'intervention du Fonds dans le mécanisme de résolution.

En conséquence, le FOGADAC a réalisé, avec l'appui du Secrétariat Général de la COBAC, des études préliminaires nécessaires à la réforme en cours du

dispositif réglementaire. Les résultats de ces études ont permis au Comité de Direction du FOGADAC d'opter pour :

- le relèvement du plafond d'indemnisation à 8 millions FCFA pour les personnes physiques et 15 millions FCFA pour les personnes morales ;
- la fixation du niveau de la provision technique à 120 milliards FCFA (40 % de la réserve d'intervention) ;
- une taille cible du Fonds à 6 % des dépôts (998 milliards FCFA sur 10 ans) ;
- une tarification basée sur le profil de risque, avec un taux de base de 0,12 %.

Ces mesures visent à aligner le dispositif sur les standards internationaux et à renforcer la crédibilité du mécanisme d'assurance-dépôts dans la CEMAC.

4.3.1 - Etat d'avancement du projet

Les avant-projets de textes ont été finalisés en tenant compte des résultats des différentes études. Ils comprennent les avant-projets des textes suivants :

- règlement CEMAC relatif au FOGADAC ;
- règlement COBAC relatif à l'organisation et au fonctionnement du FOGADAC ;
- instruction COBAC relative à la taille cible, à la provision technique et aux contributions au FOGADAC ;
- instruction COBAC relative à la mise en œuvre de l'indemnisation des déposants par le FOGADAC.

4.3.2 - Étapes prévues pour 2025

La finalisation des travaux passera en 2025 par :

- une rencontre avec les homologues d'autres juridictions pour prise en compte de leurs observations ;
- l'examen des avant projets de textes par

- le Comité de Direction du FOGADAC ;
- la validation des projets de textes par la COBAC, le Conseil d'Administration de la BEAC et le Comité Ministériel de UMAC ;
- l'enregistrement du règlement CEMAC au niveau de la Commission de la CEMAC ;
- enfin, la publication et l'entrée en vigueur des textes adoptés.

4.4 - ACTIVITÉ INTERNATIONALE

L'activité internationale du FOGADAC en 2024 a été marquée par la poursuite du projet d'adhésion du Fonds à l'Association Internationale des Assureurs-Dépôts (AIAD) et des échanges avec le FGDR-UMOA.

4.4.1 - L'adhésion du FOGADAC à l'AIAD

L'adhésion du FOGADAC à l'Association Internationale des Assureurs de Dépôts (AIAD), dont le rôle éminent est rappelé au point 1.6 du présent rapport, vise à être au fait des évolutions dans le domaine, à s'arrimer aux standards internationaux et à accroître sa visibilité à l'international. Cette adhésion qui a été approuvée par le

Comité de Direction du FOGADAC devrait être effective à compter de l'année 2025.

4.4.2 - Poursuite des échanges avec le FGDR-UMOA

En 2023, le FOGADAC a signé une convention de coopération avec le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution de l'UMOA (FGDR-UMOA).

2024 a été l'occasion pour ces deux institutions de renforcer leur coopération et de poursuivre les échanges sur des sujets d'intérêt communs, parmi lesquels la mise en œuvre des indemnisations et des interventions préventives, ainsi que le développement des outils s'y rapportant.



5



SITUATION FINANCIÈRE

5.1 - COMPTES DE L'EXERCICE ET LETTRE D'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

La présentation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2024 est structurée autour de l'opinion du Commissaire aux comptes, du bilan, du compte de résultat et des notes annexes.

A titre de rappel, le Comité de Direction du Fonds arrête les comptes annuels établis par son Secrétariat Permanent. La responsabilité du Commissaire aux comptes consiste en l'expression d'une opinion sur ces états financiers telle que consignée dans sa lettre d'opinion.





Aux membres du Comité de Direction

Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale

Libreville - République Gabonaise

Objet : Rapport du Commissaire aux comptes
Comptes annuels exercice 2024

Messieurs les membres du Comité de Direction,

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du FOGADAC qui nous a été confiée par votre Comité de Direction lors de sa session du 12 décembre 2022, et en application du règlement N° : 01/CM/2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA du 08/06/2017, nous avons procédé à l'examen des comptes du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale (FOGADAC) au titre de l'exercice 2024 clos au 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

A l'issue de nos travaux, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière, de ses règles et principes comptables, réguliers, sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale, à la fin de cet exercice. Ces comptes font ressortir avant affectation de l'excédent de l'exercice :

- Un total bilan de 311 747 312 703 francs CFA ;
- Une réserve d'intervention d'un montant de 289 641 321 707 francs CFA au 31.12.2024 ;
- Un excédent net de 4 921 053 432 francs CFA au titre de l'exercice 2024.

I. Fondement de l'opinion

A. Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA) en application du règlement N° : 01/CM/2017 portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA du 08/06/2017, et des dispositions de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit comptable et à l'information financière. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.



Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

B. Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit au titre de l'exercice 2024 clos au 31.12.2024, dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables. Au cours de cet intervalle, nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes pouvant remettre en cause notre indépendance.

C. Justification des appréciations

En application des dispositions du règlement COBAC R-2009/03 relatif à l'organisation et au fonctionnement du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale, de la décision n°01/11-FDG-CD portant règlement intérieur du Fonds de Garantie des dépôts en Afrique Centrale et de la décision n°02/11-FDG-CD portant règlement Financier du Fonds de Garantie des Dépôts en Afrique Centrale, relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- 1) le calcul, l'appel et la collecte des cotisations des établissements bancaires et financiers conformément aux dispositions du cadre réglementaire du FOGADAC ;
- 2) les placements financiers effectués par le FOGADAC dans le cadre des autorisations reçues de son Comité de Direction ;
- 3) les dépenses de fonctionnement du Secrétariat Permanent du Fonds ;
- 4) les résolutions et décisions du Comité de Direction du FOGADAC.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant.

Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.



II. Autres observations

Sans remettre en cause notre projet d'opinion ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que les cotisations ont été appelées sur la base des états CERBER non certifiés et non sur la base des états certifiés comme le dispose l'article 4 du règlement financier. Toutefois, nous avons relevé que le Secrétariat Permanent a procédé à la régularisation, dès la disponibilité des états CERBER certifiés.

III. Responsabilités du Comité de Direction du Fonds

Il appartient au Comité de Direction du Fonds, d'arrêter les comptes annuels du FOGADAC, comptes établis par le Secrétariat Permanent, présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables du droit comptable OHADA, et de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Il incombe au Comité de Direction d'évaluer la capacité du FOGADAC à poursuivre son exploitation, le cas échéant, de proposer les informations et actions nécessaires, relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'institution ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été préparés par le Secrétariat Permanent, il est de votre responsabilité de les arrêter et de les approuver.

IV. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Conformément aux dispositions légales, il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit (ISA) permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Conformément aux dispositions des articles 710 à 717 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique, notre

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels 2024

mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du FOGADAC, ni à nous immiscer dans sa gestion.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

OKALLA AHANDA & Associés
Société d'Expertise Comptable
Agréée CEMAC n° SE 27
Agréée ONECCA n° SEC 13
Commissaire aux Comptes



Douala, le 28 février 2025



5.2 - BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2024

Le bilan du Fonds au 31 décembre 2024, par postes se présente comme suit :

Tableau 11 : Evolution de la situation bilantielle du FOGADAC entre 2023 et 2024

Actif	31.12.2024			31.12.2023	Variation
	Brut	Amort/Prov	Net		
Actifs immobilisé	61 992 744 306	23 165 153	61 969 579 153	61 427 215 254	0,9%
Immobilisations corporelles	25 090 881	23 165 153	1 925 728	6 053 610	-68,2%
Immobilisations financières	60 400 000 000	-	60 400 000 000	59 900 000 000	0,8%
Créances rattachées	1 567 653 425	-	1 567 653 425	1 521 161 644	3,1%
Actif circulant	313 504 987	306 579 714	6 925 273	158 408 639	-95,6%
Trésorerie actif	249 770 808 277	-	249 770 808 277	212 748 731 021	17,4%
Total bilan actif	312 077 057 570	329 744 867	311 747 312 703	274 334 354 914	13,6%

Passif	31.12.2024	31.12.2023	Variation
Capitaux propres et ressources assimilées	310 523 876 736	273 420 122 144	13,6%
Fonds d'affectation	289 641 321 707	257 268 321 707	12,6%
Report à nouveau	15 961 501 597	11 008 588 558	45,0%
Résultat de l'exercice	4 921 053 432	5 143 211 879	-4,3%
Dettes financières	-	-	0,0%
Passif circulant	1 223 435 967	914 232 770	33,8%
Trésorerie passif	-	-	0,0%
Total Passif	311 747 312 703	274 334 354 914	13,6%

Source : FOGADAC

Les comptes annuels du FOGADAC arrêtés au 31 décembre 20224 font ressortir un total bilan de 311 747 millions de francs CFA, contre 274 334 millions de francs CFA un an auparavant, soit une progression globale de 13,6 %. Dans le détail, cette variation du bilan s'explique :

A l'actif, par une hausse de la trésorerie qui s'établit à 249 771 millions de francs CFA, en hausse de 17,4 % par rapport au niveau de fin 2023 (212 749 millions de francs CFA).

Cette hausse globale s'explique, notamment par un léger accroissement de l'actif

immobilisé qui passe de 61 427 millions de francs CFA au 31 décembre 2023 à 61 970 millions de francs CFA au 31 décembre 2024.

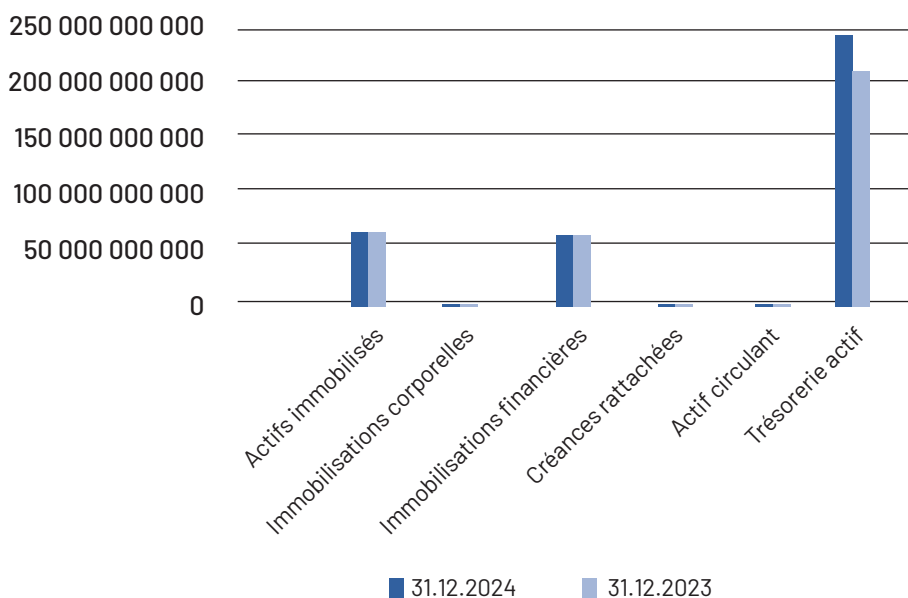
Enfin, à l'inverse de la tendance observée sur les masses du bilan sus citées, l'actif circulant enregistre une baisse de l'ordre de 95,6 %, et s'établit à 6 millions de francs CFA contre 158 millions de francs CFA, un an plutôt.

L'évolution des postes de l'actif du bilan est résumée dans le graphique ci-après.

Allez à la page suivante



Graphique 21 : Evolution des postes de l'actif du bilan entre 2023 et 2024 (en FCFA)



Source : FOGADAC

Au passif, la hausse du total bilan provient de l'augmentation du passif circulant et des capitaux propres.

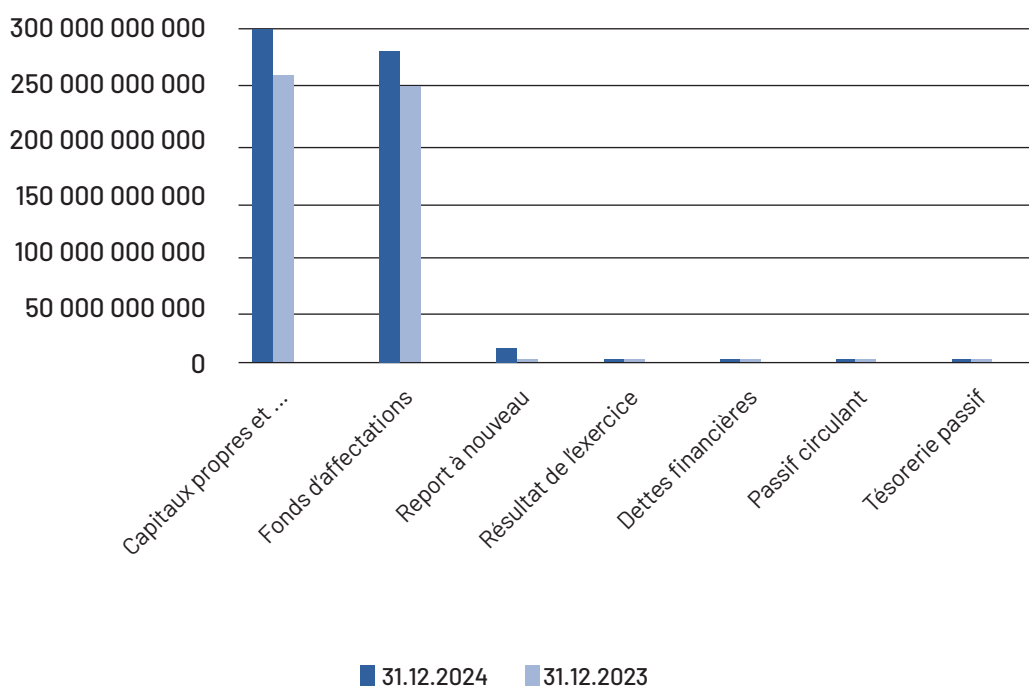
S'agissant du passif circulant, il a connu une hausse de 34 %, passant ainsi de 914 millions de francs CFA au 31 décembre

2023 à 1 223 millions de francs CFA au 31 décembre 2024, la période d'avant.

Les capitaux propres augmentent de 14 % et s'établissent à 310 524 millions de francs CFA au 31 décembre 2024.

L'évolution des postes du passif du bilan est récapitulée dans le graphique ci-dessous :

Graphique 22 : Evolution des postes du passif du bilan entre 2023 et 2024 (en FCFA)



Source : FOGADAC



5.3 - COMPTE DES RÉSULTATS AU 31 DÉCEMBRE 2024

Tableau 12 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2023 et 2024

Soldes intermédiaires de gestion	31.12.2024	31.12.2023	Variation	
	(A)	(B)	(A) - (B)	en %
Vente de marchandises	-	-	-	-
- Achats de marchandises	-	-	-	-
- ou + Variation de stocks (marchandises)	-	-	-	-
Marge brute sur marchandises	-	-	-	-
Travaux, services vendus	-	-	-	-
Ventes de produits fabriqués	-	-	-	-
+ ou - Production stockée	-	-	-	-
Production immobilisée	-	-	-	-
Achats de matières premières et fournitures liées	-	-	-	-
- ou + Variation de stocks (matières premières)	-	-	-	-
Marge brute sur matières	-	-	-	-
Subventions d'exploitation	-	-	-	-
Autres produits	-	-	-	-
- Autres achats et charges externes	467 959 781	414 659 193	53 300 588	12,9
Valeur ajoutée (VA)	- 467 959 781	- 414 659 193	- 53 300 588	12,9
- Charges de personnel	52 544 269	43 956 340	8 587 929	19,5
Insuffisance Brut d'exploitation (IBE)	- 520 504 050	- 458 615 533	- 61 888 517	13,5
+ Reprises de provisions	-	-	-	-
+ Transferts de charges	-	-	-	-
- Dotations aux amortissements et aux provisions	4 127 882	6 143 234	- 2 015 352	-32,8
Résultat d'exploitation (RE)	- 524 631 932	- 464 758 767	- 59 873 165	12,9
+ Produits financiers	5 445 685 364	5 607 970 646	- 162 285 282	-2,9
- Charges financières	-	-	-	-
Résultat financier	5 445 685 364	5 607 970 646	- 162 285 282	- 2,9
Résultat des activités ordinaires	4 921 053 432	5 143 211 879	- 222 158 447	- 4,3
+ Produits H.A.O	-	-	-	-
- Charges H.A.O	-	-	-	-
Résultat H.A.O	-	-	-	-
Résultat net à affecter	4 921 053 432	5 143 211 879	- 222 185 447	- 4,3

Source : FOGADAC

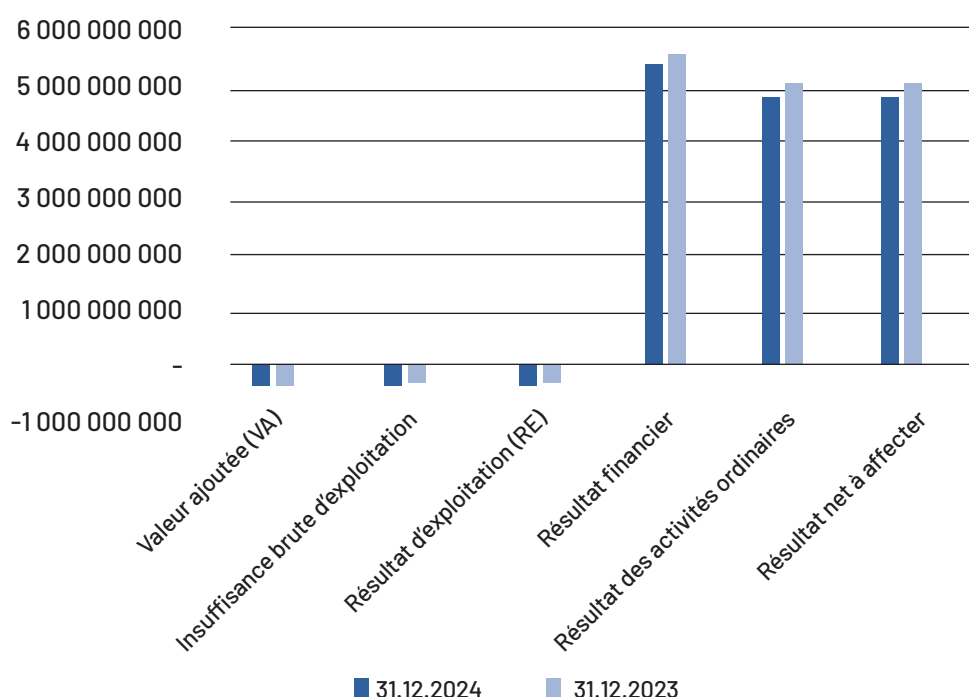


A fin 2024, les revenus du Fonds sont exclusivement financiers car les interventions, qui constituent la raison principale du Fonds, ne sont pas rémunérées. En conséquence, à la lecture du compte de résultat du Fonds, la valeur ajoutée ainsi que le résultat d'exploitation affichent des valeurs négatives. Ils ont baissé de 12,9 % en fin 2024. Le résultat d'exploitation a suivi la même tendance en diminuant également de 12,9 %.

Le résultat financier lui aussi a connu une baisse de 2,9 %. Il ressort ainsi à 5 446 millions de francs CFA à fin 2024 contre 5 608 millions de francs CFA un an plus tôt.

Enfin, au 31 décembre 2024, le résultat net de l'exercice se dégrade 4,3 % pour se situer à 4 921 millions de francs CFA. L'évolution des différents soldes intermédiaires de gestion ressort dans le graphique ci-après.

Graphique 23 : Evolution des soldes intermédiaires de gestion entre 2023 et 2024



Source : FOGADAC

5.4 - NOTES ANNEXES

Les états financiers du FOGADAC arrêtés par son Comité de Direction sont établis conformément aux principes, méthodes et règles comptables admis par le Système Comptable OHADA révisé (SYSCOHADA), à savoir les postulats, les conventions et les règles d'évaluation tels que prévus par l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF). Les conventions et règles comptables adoptés pour la présentation des comptes se présentent comme suit :

5.4.1 - La convention du coût historique

Les biens acquis par le Fonds sont enregistrés à leur coût d'acquisition.

5.4.2 - La convention de prudence

Une appréciation raisonnable des faits prévaut pour la tenue des comptes.

Ainsi, une charge est comptabilisée dès lors qu'elle est probable alors qu'un produit ne l'est que s'il est certain.



5.4.3 - La convention de régularité et transparence

La tenue des comptes est effectuée conformément aux règles et procédures édictées par le Système comptable OHADA.

5.4.4 - La convention de la correspondance bilan de clôture et bilan d'ouverture

Le bilan d'ouverture du Fonds correspond à son bilan de clôture de l'exercice précédent.

5.4.5 - La convention de l'importance significative

Est considéré significatif, tout élément susceptible d'influencer le jugement que les destinataires des états financiers peuvent porter sur le patrimoine, la situation financière et le résultat du Fonds.

5.4.6 - Postulat de l'entité

La comptabilité financière est fondée sur la séparation entre le patrimoine de l'entité et celui de ses propriétaires.

5.4.7 - Postulat de la comptabilité d'engagement

Les opérations financières sont enregistrées dans les comptes dès

lors qu'elles se produisent et non à l'encaissement.

5.4.8 - Postulat de la permanence des méthodes

Les comptes sont établis et publiés selon des méthodes constantes.

5.4.9 - Postulat de la spécialisation des exercices

Les produits et les charges sont rattachés à l'exercice au cours duquel ils ont été générés.

5.4.10 - Postulat de la prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique

Il est nécessaire que les opérations soient enregistrées et présentées en accord avec leur substance et la réalité économique et non pas selon leur forme juridique.

5.4.11 - Valeurs immobilisées nettes

Les valeurs immobilisées nettes comprennent les immobilisations corporelles, les immobilisations financières et les créances rattachées.

Tableau 13 : Evolution des valeurs immobilisées nettes entre 2023 et 2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Immobilisations non financières	1 925 728	6 053 610
Immobilisations financières	60 400 000 000	59 900 000 000
Créances rattachées	1 567 653 425	1 521 161 644
Valeurs immobilisées nettes (1)	61 969 579 153	61 427 215 254

Source : FOGADAC

5.4.12 - Immobilisations non financières

Le tableau de synthèse des immobilisations non financières au 31.12.2024 se présente comme ci-dessous :

Allez à la page suivante



Tableau 13 : Evolution des valeurs immobilisées nettes entre 2023 et 2024

Nature des immobilisations	Notes	Valeurs brutes au 31-12-2023	Mouvements au 31.12.2024				Valeurs brutes au 31-12-2024
			Acquisitions	Transferts reçus	Transferts vers	Sorties	
Immobilisations incorporelles		-	-				-
Matériel informatique		21 719 441	-				21 719 441
Mobilier		3 371 440	-				3 371 440
Valeurs brutes (1)		25 090 881	-	-	-	-	25 090 881

Nature des immobilisations		Cumul amortissements au 31-12-2023	Mouvements des amortissements au 31-12-2024				Cumul au 31-06-2024
			Dotations aux amortissements	Transferts vers	Transferts reçus	Sorties	
Immobilisations incorporelles		-	-				-
Matériel informatique		16 220 039	3 573 678				19 793 717
Mobilier		2 817 232	554 209				3 371 441
Valeurs brutes (2)		19 037 271	4 127 887	-			23 165 158

Montant net des immobilisations	1925 723
--	-----------------

Source : FOGADAC

5.4.13 - Immobilisations financières et créances rattachées

Les immobilisations financières sont constituées des Obligations du Trésor et titres assimilables souscrits par le Fonds

sur le marché des valeurs du Trésor de la CEMAC. Les créances rattachées quant à elles représentent les intérêts courus non échus à la date d'arrêté des comptes. Ces éléments sont détaillés dans le tableau ci-après.

Tableau 13 : Evolution des valeurs immobilisées nettes entre 2023 et 2024

Références	Emetteur	Echéance	2024		2023	
			Valeur	Créance rattachée	Valeur	Créance rattachée
GA2J00000226	Etat du Gabon	21-10-2024	-	-	3 000 000 000	18 123 288
GA2J00000283	Etat du Gabon	13-01-2026	6 900 000 000	367 023 288	6 900 000 000	365 983 562
GA2A00000167	Etat du Gabon	07-04-2025	10 000 000 000	367 123 288	10 000 000 000	367 123 288
GA200000175	Etat du Gabon	16-06-2025	10 000 000 000	2 71 232 877	10 000 000 000	2 71 232 877
CM2A0000096	Etat du Cameroun	28-06-2025	15 000 000 000	363 082 192	15 000 000 000	363 082 192
CG2K00000161	Etat Congo	26-10-2027	15 000 000 000	135 616 438	15 000 000 000	135 616 438
CM2J0000030	Etat du Cameroun	17-04-2023	-	-	-	-
CM2A0000062	Etat du Cameroun	20-11-2022	-	-	-	-
GA2J00000101	Etat du Gabon	21-02-2023	-	-	-	-
GA2A00000142	Etat du Gabon	24-09-2023	-	-	-	-
CG2J0000016	Etat Congo	15-11-2022	-	-	-	-
CG2J00000130	Etat Congo	23-10-2022	-	-	-	-
TDDJ20000595	Etat du Tchad	29-09-2024	3 500 000 000	63 575 342	-	-
TOTAL			60 400 000 000	1 521 261 645	59 900 000 000	1 521 261 645

Source : FOGADAC



5.4.14 - Créances et emplois assimilés

Cette rubrique est essentiellement

constituée de diverses créances sur les tiers telles que reprises dans le tableau ci-dessous.

Tableau 16 : Evolution des créances et emplois assimilés entre 2023 et 2024

Postes	31.12.2024	31.12.2023
Avance et acompte fournisseurs	2 281 985	204 000
Débiteurs et créditeurs divers	1 391 942	140 701 539
Produits à recevoir	-	15 000 000
Charges constatées d'avance	3 251 346	2 503 086
Total général	6 925 273	158 408 625

Source : FOGADAC

5.4.15 - Operations de trésorerie (actif)

Cette rubrique est essentiellement constituée par la trésorerie disponible à

la date d'arrêté des comptes ainsi que du solde des Bons de Trésor non échus à cette même date.

Tableau 17 : Evolution des opérations de trésorerie entre 2023 et 2024.

Rubriques	31/12/2024 F cfa	31/12/2023 F cfa
Titres de placement	35 900 000 000	29 511 000 000
Titres de transaction	-	-
Titres de placement et de transaction (c)	35 900 000 000	29 511 000 000
BEAC, compte à vue	213 837 280 425	183 215 181 872
Comptes à vue des correspondants (a)	213 837 280 425	183 215 181 872
Billets et monnaies	33 527 857	22 549 154
Billets et monnaie (b)	33 527 857	22 549 154
Total trésorerie actif (a+b+c)	249 770 808 277	212 748 731 021

Source : FOGADAC

5.4.16 - BEAC, compte à vue

Les avoirs en compte à la BEAC sont répartis entre le compte courant ouvert dans les livres de la Direction Nationale pour le Cameroun et le compte de fonctionnement domicilié auprès de la Direction Nationale pour le Gabon.

Les avoirs en compte courant s'élèvent à 205 527 658 500 francs, en progression de 16 % sur un an. Ils sont principalement constitués de la partie disponible de la réserve d'intervention du FOGADAC et

de l'excédent de l'exercice en attente d'affectation.

Les sommes disponibles en compte de fonctionnement d'un montant de 8 309 621 925 francs CFA représentent les produits de placements financiers. Elles étaient de 6 154 100 020 francs CFA en 2023, soit une hausse de 35 %.

5.4.17 - Billets et monnaies

Le solde de caisse au 31 décembre 2024 s'élève à 33 527 857 francs CFA.



5.4.18 - Bons du Trésor

Il s'agit des Bons du Trésor Assimilables

(BTA) non échus à la date d'arrêté des comptes.

5.4.19 - Situation nette (en F.CFA)

Tableau 18 : Evolution de la situation nette entre 2023 et 2024

Rubriques	31/12/2024	31/12/2023
Réserves, report à nouveau	15 961 501 597	11 008 588 558
Résultat de l'exercice en instance d'affectation	4 921 053 432	5 143 211 879
Capital (Réserve d'intervention)	289 641 321 707	257 268 321 707
Situation nette (1)	310 523 876 736	273 420 122 144

Source : FOGADAC

- Au 31.12.24, le report à nouveau créditeur s'élève à 15 961 501 597 francs CFA. Il s'élevait à 11 008 588 558 francs CFA, l'année précédente (+ 45 %).
- le résultat au 31.12.2024 en instance d'affectation s'élève à 4 921 053 432 francs CFA contre 5 143 211 879 francs CFA au 31.12.2023 (- 4%) ;
- le capital (Fonds d'affectation) est constitué des contributions des établissements de crédit au FOGADAC depuis le début de ses activités en 2011.

Tableau 19 : Evolution des contributions par pays entre 2018 et 2024.

Pays	Cumul contrib. au 31.12.2019	Contrib. 2019	Cumul contrib. au 31.12.2019	Contrib. 2020	Cumul contrib. au 31.12.2020	Contrib. 2021	Cumul contrib. au 31.12.2021	Contrib. 2022	Cumul contrib. au 31.12.2022	Contrib. 2023	Cumul contrib. au 31.12.2023	Contrib. 2023	Cumul contrib. au 31.12.2023
Cameroun	49 766	9 094	58 860	9 839	68 709	11 035	79 744	12 759	92 503	14 270	106 773	14 809	121 582
Centrafrique	2 002	373	2 375	439	2 814	469	3 283	525	3 808	521	4 329	577	4 906
Congo	23 973	2 471	26 444	2 632	29 076	3 259	32 335	3 381	35 716	4 063	39 779	5 026	44 805
Gabon	29 143	4 087	33 230	4 222	37 452	4 411	41 863	4 721	46 584	5 621	52 205	6 235	58 440
Guinée Equatoriale	22 852	2 530	25 382	2 188	27 570	2 080	29 650	2 175	31 825	2 309	34 134	3 073	37 207
Tchad	9 599	1 427	11 026	1 698	12 724	2 112	14 836	2 351	17 187	2 540	19 727	2 974	22 701
TOTAL	137 335	19 982	157 317	21 026	178 345	23 366	201 711	25 912	227 623	29 324	256 947	32 694	289 641

Source : FOGADAC

5.4.20 - Comptes de régularisation passif et divers

Cette rubrique est synthétisée dans le tableau ci-dessous :

Tableau 18 : Evolution de la situation nette entre 2023 et 2024

Rubriques	31/12/2023 - F cfa	31/12/2024 - F cfa
Fournisseurs	500 000	500 000
Etats et organismes sociaux	1 487 985	1 842 413
Créditeurs divers	-	146 274
Charges à payer	46 077 174	84 467 974
Produits comptabilisés d'avance	866 167 611	1 136 479 306
Total	914 232 770	1 223 435 967

Source : FOGADAC



5.4.21 - Intérêts sur titres

Cette rubrique a enregistré les intérêts courus en fin d'exercice.

5.4.22 - Intérêts servis sur opérations de trésorerie

Ce poste comprend :

- les commissions de courtage sur souscription des bons et obligations ;
- et les commissions de conservation des titres dues aux SVT.

5.4.23 - Frais du personnel

Cette rubrique est constituée des salaires et charges patronales relatifs aux agents du FOGADAC.

5.4.24 - Charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont essentiellement constituées :

- des coûts d'acquisition des matières et fournitures pour le fonctionnement du Fonds ;
- des frais de mission et réceptions des réunions du Comité de Direction ;
- des indemnités de session des membres et assimilés du Comité de Direction ;
- des honoraires du Commissaire aux comptes ;
- ainsi que des dotations aux amortissements des immobilisations du Fonds.

6



PERSPECTIVES

La mission fondamentale du FOGADAC en tant qu'un des trois piliers du filet de sécurité du système financier de la CEMAC est de renforcer la confiance des épargnants dans le système bancaire à travers ses deux principaux leviers notamment ses interventions préventives et curatives.

Pour mener à bien cette mission, son plan d'actions pour l'exercice 2025, adopté lors de la réunion de son Comité de Direction du 11 décembre 2024 prévoit la réalisation de deux études avec l'appui du Secrétariat Général de la COBAC. Ces travaux portent respectivement sur :

- un éventuel élargissement du mécanisme d'assurance-dépôts aux établissements de microfinance de deuxième catégorie ;
- et la mise en œuvre des interventions précoces du Fonds.

La première vise, dans un premier temps, à évaluer la faisabilité, les implications et les modalités d'intégration des établissements de microfinance de deuxième catégorie dans le mécanisme d'assurance-dépôts existant.

Pour la seconde étude menée dans le cadre de la mise en œuvre de ses interventions, le FOGADAC analysera les conditions, les modalités et les impacts potentiels des interventions précoces.

Les résultats attendus de ces études sont : une proposition de cadre opérationnel pour les interventions précoces du Fonds, des recommandations stratégiques pour leur mise en œuvre progressive et un plan pilote ou des scénarios d'application dans des cas concrets.



FOGADAC

FONDS DE GARANTIE DES DEPÔTS
EN AFRIQUE CENTRALE

📍 Siègne établi dans les locaux
du Secrétariat Général de la COBAC
sis à l'Avenue Jean Paul II

📍 7016 Libreville – GABON

☎ (+ 241) 60 44 46 51

📧 fogadac@beac.int

🌐 www.fogadac.com

